



Rapport 2017 sur les écoles moyennes

**Profil, préparation aux hautes écoles et qualité:
la formation gymnasiale dans le canton de Berne**
Bilan et perspectives de développement

Impressum

Rapport 2017 sur les écoles moyennes

*Profil, préparation aux hautes écoles et qualité: la formation gymnasiale dans le canton de Berne
Bilan et perspectives de développement*

Berne, le 13 janvier 2017

Edition:

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP),
Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Conception et rédaction:

Mario Battaglia (OSP), Marcella Völgyi (OSP), Janine Boss (OSP), Ursula Käser (OSP),
Rolf Marti (komma pr)

Mise en page et production:

eigenart, Stefan Schaer, Berne, www.eigenartlayout.ch

Photos:

fotoist, Thomas Cunz, Spiegel bei Bern, www.fotoist.ch

Impression:

Vetter Druck AG, Thoune, www.vetter-druck.ch

1^{re} édition 2017

Le présent rapport est disponible en téléchargement sur Internet (www.erz.be.ch/rapports-ecoles-moyennes)
ou peut être commandé à l'adresse suivante:

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle,
Section des écoles moyennes, Kasernenstrasse 27, Case postale, 3000 Berne 22
Téléphone: 031 633 87 79, courriel: ams@erz.be.ch

Veuillez adresser vos remarques ou questions concernant ce rapport à:
ams@erz.be.ch

Préface du Directeur de l'instruction publique

Le rapport 2017 sur les écoles moyennes est le troisième rapport publié par l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle au sujet de la formation gymnasiale dans le canton de Berne.

Le premier rapport sur les écoles moyennes est paru en 2009. A l'époque, le gymnase connaissait une période agitée. En effet, suite aux résultats d'EVAMAR II, les milieux politiques avaient formé de nombreuses demandes vis-à-vis de la formation gymnasiale: de l'introduction d'examens de maturité centralisés au durcissement des règles d'obtention de la maturité. Ces demandes ne m'ont pas convaincu et le rapport 2009 sur les écoles moyennes a apporté clarification et apaisement.

Au vu du rapport de 2009 et des discussions menées lors de la Journée du gymnase 2010, il était pour moi clair que les gymnases devaient se développer au travers non pas de l'uniformisation, mais de la collaboration, par exemple en créant une culture de l'évaluation commune ou en partageant leurs expériences dans le cadre de l'élaboration de séquences d'enseignement relatives à l'apprentissage autonome. Je reste convaincu que cette voie est la bonne. Le dialogue, l'échange et la collaboration mettent l'accent sur le développement de l'enseignement, ce qui permet de renforcer ce dernier. Et une formation de qualité est le fruit d'un enseignement de qualité.

Un autre élément me tient aussi à cœur: la collaboration entre les enseignants et enseignantes au sein d'équipes à taille humaine permet de créer un environnement qui rend le travail satisfaisant. Ainsi, faire partie d'une équipe, disposer de marges de manœuvre et exercer une profession qui produit des effets sont autant de facteurs qui contribuent à la satisfaction au travail. Et lorsque les enseignants et enseignantes sont satisfaits, cela a des répercussions positives sur l'école et l'enseignement.

Je me réjouis que le rapport de 2009 et le dialogue mis en place aient renforcé la confiance dans les prestations fournies par les gymnases.

Dans le rapport 2013 sur les écoles moyennes, nous avons tiré un bilan des démarches entreprises en 2010. Dans le même temps, il est ressorti clairement que, après 20 ans de discussions politiques dans la partie germanophone du canton, la solution Quarta souhaitée depuis longtemps pouvait être mise en œuvre. Ce succès s'est toutefois accompagné d'une réduction du nombre de leçons dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS). Pour beaucoup d'enseignants et d'enseignantes, la joie de voir la solution Quarta prendre forme a ainsi été quelque peu ternie. Mais de telles circonstances sont aussi une réalité dans la fonction publique.

Pour moi, il existe une interaction entre le cadre de la formation et la marge de manœuvre des écoles. Je suis convaincu que les milieux politiques doivent faire preuve de retenue dans la formulation d'exigences et de directives à l'intention des écoles. Les écoles et

l'enseignement ont besoin d'espaces de liberté. Il ne faut pas toujours prendre des mesures dès qu'un problème survient. Inversement, les écoles doivent faire preuve d'ouverture envers les exigences fondées car elles remplissent un mandat qui leur a été confié par une société démocratique.

Entre-temps, nous avons également réussi à ancrer fermement la filière bilingue dans les gymnases biennois et à la renforcer en lui conférant une durée de quatre ans. Ce succès a été possible grâce à l'attitude constructive des communes francophones de notre canton, qui ont été ouvertes à cette nouveauté. Ici aussi, le dialogue a permis de trouver de bonnes solutions.

Avec le troisième rapport sur les écoles moyennes et la Journée du gymnase 2017, nous souhaitons persévérer sur la voie empruntée. Pussions-nous mettre en œuvre, avec mesure et en collaboration avec les gymnases et les hautes écoles, les sous-projets que la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a lancés au niveau national pour garantir le libre accès aux hautes écoles. Nous voulons mettre l'accent sur l'activité principale des écoles, à savoir l'enseignement. Voici le thème du présent rapport.

Je vous remercie chaleureusement, chers recteurs et rectrices, chers enseignants et enseignantes, pour votre disposition à faire évoluer les gymnases bernois.

Bernhard Pulver



Directeur de l'instruction publique du canton de Berne

Sommaire

Synthèse	6
1 Changements dans la formation gymnasiale	9
1.1 Filière unilingue dans la partie germanophone du canton	10
1.2 Filière bilingue et filière unilingue dans la partie francophone du canton	13
2 Profil et positionnement	15
2.1 Disciplines obligatoires et disciplines optionnelles	16
2.2 Enseignement des langues étrangères	18
2.3 Promotion des STIM	20
2.4 Encouragement des talents particuliers et soutien aux élèves surdoués	23
3 Préparation aux hautes écoles	25
3.1 Transition vers les hautes écoles	26
3.2 Compétences disciplinaires de base requises pour les études	28
3.3 Plus d'autonomie dans l'apprentissage (PAA)	30
3.4 Choix des études	33
4 Qualité et développement	35
4.1 Développement concerté de la qualité	36
4.2 Développement du personnel	38
4.3 Evaluation commune	41
4.4 Commission cantonale de maturité	43
Annexe: chiffres-clés du gymnase	45

Synthèse

L'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) publie régulièrement un rapport sur les écoles moyennes qui vise à établir un état des lieux de la formation gymnasiale dans le canton de Berne. Comment les gymnases ont-ils évolué ces dernières années? Les gymnases accomplissent-ils correctement leur mission? A quels défis sont-ils confrontés? Le rapport sur les écoles moyennes offre une base de discussion pour toutes les personnes qui aspirent à un gymnase de qualité élevée.

Le premier rapport sur les écoles moyennes est paru en 2009, suite à une étude nationale sur les performances du gymnase qui avait lancé la discussion autour d'une question principale: comment le gymnase peut-il préparer au mieux les élèves aux exigences de l'enseignement supérieur? L'édition 2009 du rapport sur les écoles moyennes a analysé cette question au niveau des gymnases bernois et a mis en évidence leurs forces et leurs faiblesses. Des pistes de travail en lien avec les efforts menés à l'échelle nationale ont ainsi pu être définies.

Les diverses mesures qui ont été introduites depuis ont été présentées et analysées avec un regard critique dans le rapport sur les écoles moyennes publié en 2013, lequel dresse également un bilan intermédiaire. Aujourd'hui, les résultats peuvent être évalués de façon plus fiable et présentent une image positive du gymnase. Les mesures mises en œuvre dans le canton de Berne sont compatibles avec celles lancées à l'échelle nationale par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dans les domaines des compétences disciplinaires de base, de l'évaluation commune, de la coopération entre le gymnase et les hautes écoles ainsi que du choix de la voie d'études. L'objectif sera, pour les prochaines années, de renforcer encore les acquis, et ce également dans une perspective nationale.

Trois initiatives lancées en 2009 se sont révélées particulièrement importantes ces dernières années: l'introduction du cursus gymnasial ininterrompu de quatre ans dans la partie germanophone du canton, le développement d'une culture de l'évaluation commune et le renforcement de l'apprentissage autonome. Le présent rapport sur les écoles moyennes accorde une place privilégiée à ces trois mesures, qui sont essentielles pour le développement du gymnase et qui ont des répercussions sur d'autres initiatives.

Cursus gymnasial ininterrompu de quatre ans

En 2014, après plus de vingt ans de discussions politiques, le Grand Conseil a décidé que la formation gymnasiale serait dispensée exclusivement dans les gymnases dans la partie germanophone du canton. Cette solution, dite «solution Quarta», sera mise en place à la rentrée 2017, en même temps que le nouveau plan d'études germanophone. L'enseignement gymnasial de 9^e année (11^e année HarmoS) sera donc supprimé dans les écoles secondaires germanophones.

La formation gymnasiale ininterrompue de quatre ans comporte des avantages. Au début de la première année post-obligatoire par exemple, il ne sera plus nécessaire de recomposer les classes du fait de l'arrivée des élèves de l'école secondaire. Par ailleurs, l'option spécifique pourra désormais être introduite dès la première année de la formation gymnasiale. Afin d'organiser la formation dans son ensemble de façon cohérente, le plan d'études et la grille horaire ont été remaniés.

La partie francophone du canton n'est pas concernée par ces changements. La première année de formation gymnasiale continuera d'être dispensée dans les classes de la section préparant aux écoles de maturité des écoles secondaires. Pour les classes bilingues des gymnases biennois en revanche, le modèle de la formation gymnasiale ininterrompue de quatre ans s'appliquera, tant pour les élèves germanophones que pour les élèves francophones. Cela permettra non seulement de renforcer l'intensité de la filière bilingue mais aussi de garantir que cette dernière reste attrayante pour les élèves germanophones, qui, avec le modèle de trois ans, auraient dû changer de nouveau de classe après une année dans une classe unilingue.

Culture de l'évaluation commune

Pour répondre au reproche qui leur a été fait concernant la disparité des exigences de niveau relevée entre les écoles, voire entre les classes d'une même école, les gymnases ont mis en place une culture de l'évaluation commune. Cette mesure est importante pour garantir l'accès sans examen aux hautes écoles pour tous les titulaires d'une maturité gymnasiale.

Le canton de Berne développe cette culture de l'évaluation commune depuis longtemps. Les examens de maturité y sont harmonisés et les examens et évaluations sont supervisés par des experts et expertes externes. De plus, des experts-coordonateurs et des expertes-coordinatrices vérifient que les exigences posées dans les examens de maturité en langue première et en mathématiques sont comparables.

La comparabilité des examens doit également être de mise dans l'enseignement au quotidien. Ces dernières années, des travaux comparatifs ont ainsi été réalisés au sein de chaque gymnase bernois dans les différentes disciplines, dans le but d'encourager les échanges entre les enseignants et enseignantes sur les questions du niveau d'exigence et de l'évaluation. L'expérience a été couronnée de succès et différents collèges de discipline continuent de pratiquer spontanément l'évaluation commune.

Apprentissage autonome

Le gymnase a pour but de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur. A l'université, ils doivent en effet être capables de s'approprier des connaissances de façon autonome. Afin de développer cette aptitude, le projet «Plus d'autonomie dans l'apprentissage» (PAA) a été lancé en 2011. Dans le cadre d'une formation continue, des enseignants et enseignantes ont développé des séquences d'enseignement types et les résultats de ce travail ont été publiés sur une plate-forme Internet accessible aux autres enseignants et enseignantes.

L'évaluation scientifique du projet PAA a montré que l'apprentissage autonome était à la fois perçu comme motivant et exigeant par les élèves. C'est pourquoi le renforcement de l'apprentissage autonome a été inscrit tant dans le plan d'études cantonal révisé que dans les conventions de prestations conclues entre l'OSP et les gymnases. Les élèves auront ainsi la possibilité d'acquérir des compétences et de faire des expériences en matière d'apprentissage autonome, et ce à plusieurs reprises jusqu'aux examens de maturité.

Perspectives pour les prochaines années

D'autres initiatives permettront aux gymnases de satisfaire aux exigences des élèves et des milieux politiques et pédagogiques tout en s'adaptant à l'évolution de la société et des

différentes technologies. Les mesures susmentionnées quant à elles continueront d'être mises en œuvre. En ce qui concerne les initiatives introduites à l'échelle nationale par la CDIP, le canton de Berne a déjà bien progressé, notamment en matière d'évaluation commune, de collaboration entre le gymnase et les hautes écoles et de choix d'études. Lors des prochaines années, l'accent sera mis sur l'acquisition des compétences disciplinaires de base pour tous les élèves du gymnase – un défi qui ne peut être relevé qu'avec la coopération de tous les acteurs de la formation gymnasiale.

Explication

Le présent rapport sur les écoles moyennes est divisé en trois chapitres: «Profil et positionnement», «Préparation aux hautes écoles» et «Qualité et développement», lesquels sont précédés d'un texte général sur la nouvelle formation gymnasiale. Chaque chapitre contient quatre articles indépendants. Les textes renvoient parfois à d'autres chapitres et révèlent ainsi l'interconnexion des différents thèmes. Chaque article se conclut par une perspective résumant les prochaines étapes.



1

Changements dans la formation gymnasiale

En 2014, le Grand Conseil du canton de Berne a décidé que, dans la partie germanophone du canton, la formation gymnasiale serait dispensée uniquement dans les gymnases à compter de la rentrée 2017. Ainsi, l'enseignement gymnasial de 9^e année sera supprimé dans les écoles secondaires, ce qui permettra aux gymnases de composer leurs classes de manière définitive dès le début du cursus ininterrompu de quatre ans et, partant, de réduire le nombre de leçons. Dans la partie francophone du canton, l'organisation de l'enseignement, qui est coordonnée avec les cantons voisins, ne change pas. Les élèves de la section préparant aux écoles de maturité entreront toujours au gymnase après la troisième année du degré secondaire I. Une nouvelle solution a toutefois été trouvée pour les élèves francophones qui suivront la filière bilingue proposée par les gymnases biennois: à l'avenir, ils fréquenteront le gymnase pendant quatre ans.

1.1

Filière unilingue dans la partie germanophone du canton

En 2014, après plus de 20 ans de discussions politiques, le Grand Conseil a décidé la mise en place d'un cursus gymnasial ininterrompu de quatre ans dans la partie germanophone du canton, un cursus uniquement dispensé dans les gymnases. En contrepartie, le nombre de leçons a été réduit. Un nouveau plan d'études a donc été élaboré et entrera en vigueur à l'été 2017.

C'est par 166 voix contre 0 et 4 abstentions que le Grand Conseil a décidé, le 10 juin 2014, l'introduction d'un cursus gymnasial ininterrompu de quatre ans dans la partie germanophone du canton. Cette solution dite «solution Quarta» était souhaitée par les enseignants et enseignantes de gymnase depuis plus de 20 ans. Cette décision couronne un long travail politique, ponctué de nombreux entretiens et discussions menés par l'OSP et le Directeur de l'instruction publique avec les associations professionnelles, les milieux politiques ainsi que des enseignants et enseignantes de l'école obligatoire et du degré secondaire II. Le résultat clair du vote au Grand Conseil tient aussi au fait que, rendant possible une réduction du nombre de leçons, la solution Quarta a pu être reprise comme mesure d'économies dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS)¹.

La solution Quarta sera mise en place à la rentrée 2017 et l'enseignement gymnasial de 9^e année (11^e HarmoS) sera supprimé dans les écoles secondaires germanophones, ce qui permettra de créer des synergies. Il ne sera ainsi plus nécessaire de recomposer les classes au début de la première année post-obligatoire du fait de l'arrivée des élèves venus des écoles secondaires. Cela permettra d'économiser trois leçons ayant une influence sur les traitements par classe post-obligatoire.

Répercussions sur le plan d'études et la grille horaire

Organiser un cursus de quatre ans cohérent tout en prenant en compte l'avancement de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire et la réduction du nombre de leçons supposait un remaniement de la grille horaire et une adaptation du plan d'études. La mise en place d'un cursus ininterrompu de quatre ans dans la partie germanophone du canton permettra de proposer l'enseignement de l'option spécifique dès la première année. Afin que les classes puissent être composées de manière définitive dès le départ, il était important que les élèves aient également choisi leur troisième langue (anglais, italien ou latin) ainsi que leur discipline artistique (arts visuels ou musique) avant le début de leur formation gymnasiale. Ce choix anticipé de la discipline a pour conséquence une réduction

¹ Les mesures permettant d'économiser 3,5 millions de francs en plus des 5,5 millions résultant de cette réduction du nombre de leçons étaient: suppression des options spécifiques grec et russe, organisation de la maturité bilingue allemand-anglais en classes entières uniquement, passage de 45 à 30 min. de la durée hebdomadaire des cours de musique individuels (instrument ou chant) de la deuxième à la quatrième année de la formation, réorganisation des gymnases de Bienne et de Thoune et baisse du montant des subventions cantonales versées aux gymnases privés.

du nombre de leçons obligatoires dans ce domaine. Pour compenser cette perte, tous les gymnases proposeront les arts visuels et la musique en option facultative durant la première année de sorte que les élèves auront toujours la possibilité de suivre les deux disciplines au début de leur formation.

Le réaménagement de la grille horaire a posé deux questions interdépendantes: combien les élèves peuvent-ils suivre de disciplines simultanément? Et, la répartition d'un même nombre de leçons sur un nombre réduit de semestres permet-elle d'obtenir de meilleurs résultats? Ou, autrement dit, les différentes disciplines doivent-elles être enseignées tout au long de la formation avec un nombre limité de leçons par semaine ou doivent-elles être enseignées de manière concentrée avec un nombre élevé de leçons par semaine? Un vif débat s'est ouvert autour de ces questions, en particulier pour l'enseignement des deuxième et troisième langues et de l'option complémentaire. En 2014, la décision a été prise d'enseigner un plus grand nombre de disciplines simultanément. Ainsi, la deuxième et la troisième langues continueront d'être dispensées tout au long de la formation et l'option complémentaire durant deux ans.

Cette refonte de la grille horaire a également été l'occasion de combler deux lacunes de la formation actuelle. Ainsi, tous les élèves suivront un enseignement scientifique jusqu'à la maturité, y compris donc ceux qui n'ont aucune discipline scientifique comme option spécifique ou option complémentaire. Dans le même temps, les leçons seront réparties de manière plus équitable sur l'ensemble de la formation. La dernière année ne se démarquera plus par un nombre de leçons et de disciplines sensiblement réduit par rapport aux autres années.

Nouvelles priorités en termes de contenus

En remaniant la grille horaire et le plan d'études, la Direction de l'instruction publique avait aussi pour objectif de renforcer les disciplines STIM (sciences expérimentales, technique, informatique et mathématiques) malgré une réduction du nombre total de leçons, ce qui correspondait à une exigence de la société (voir le chapitre 2.3). Le nombre de leçons consacrées à ces disciplines a été accru et de nouvelles priorités ont été fixées dans le plan d'études. En sciences expérimentales par exemple, les expériences quotidiennes des élèves ainsi que les thématiques sociales actuelles tiendront davantage de place dans l'enseignement.

Les autres disciplines ne sont pas en reste. Ainsi, dans l'enseignement des langues étrangères, les capacités de communication seront davantage mises en avant et la continuité avec l'enseignement dispensé à l'école obligatoire selon Passepartout sera assurée (voir le chapitre 2.2). Un autre objectif de la refonte consiste à renforcer les compétences de base constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures (sur la base des recommandations du rapport Eberle et al.²), en allemand dans les domaines de la rédaction et de la compréhension de textes, et en mathématiques, en donnant plus de place à la statistique et aux logarithmes, d'autres aspects jugés moins importants passant dès lors au second plan (voir le chapitre 3.2). S'agissant des disciplines enseignées à la fois comme disciplines fondamentales et comme options spécifiques, le plan d'études a été aménagé de telle sorte qu'il peut être mis en œuvre aussi bien dans les classes où l'enseignement de la discipline fondamentale est intégré à celui de l'option spécifique que dans les autres classes.

Compte tenu des décisions prises concernant la grille horaire, il était nécessaire, pour atteindre le volume d'économies exigé par l'EOS, que les écoles renoncent aux six leçons

2 Eberle, Franz; Brüggelbrock, Christe I; Rüede, Christian; Weber, Christof; Albrecht, Urs (2015): *Basale fachliche Kompetenzen für allgemeine Studierfähigkeit in Mathematik und Erstsprache: Schlussbericht zuhanden der EDK*. Zurich: autoédition. La version longue du rapport est disponible uniquement en allemand mais une version synthétique existe en français: *Compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures: Rapport synthétique à l'attention de la CDIP*.

qui composaient l'offre de l'école³ et qui leur permettaient de se démarquer. Cette perte en termes de liberté est partiellement compensée par le fait que les écoles auront la possibilité, au cours d'une période d'évaluation, de proposer un enseignement concentré dans certaines disciplines ou de rassembler les leçons de plusieurs disciplines pour mettre sur pied un dispositif d'enseignement particulier. Cette possibilité vient en complément des semaines spéciales, durant lesquelles la grille horaire n'est pas applicable.

Perspectives

Le nouveau plan d'études est le fruit de l'engagement de toutes les parties prenantes (direction du projet, Conférence des directions de gymnase, équipe du projet). Le projet est toutefois encore loin d'être achevé puisqu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre les nouveautés dans les écoles, lesquelles devront adapter voire étendre leur projet d'établissement, notamment concernant l'apprentissage autonome (voir le chapitre 3.3). L'objectif pour la Direction de l'instruction publique est que la mise en œuvre du plan d'études renforce la collaboration au sein du corps enseignant et que les écoles profitent de la révision de leur projet d'établissement pour exploiter les espaces de liberté que leur laisse le nouveau plan d'études. Par ailleurs, les écoles comme la Direction de l'instruction publique doivent coordonner la mise en œuvre du plan d'études avec l'introduction des compétences disciplinaires de base requises pour les études décidées au niveau fédéral, et peut-être bientôt aussi prendre en compte les nouveautés fédérales en matière d'enseignement de l'informatique. Dans le canton de Berne, il s'agira enfin de prendre une décision quant à l'introduction de la promotion annuelle.

³ Outre les leçons relevant de l'offre de l'école, des leçons ont été supprimées dans d'autres disciplines: discipline artistique ne pas suivie jusqu'à la maturité (-2 leçons la première année); option complémentaire (-1 leçon); sport, deuxième langue nationale et troisième langue (-0,5 leçon pour chaque).

1.2

Filière unilingue dans la partie francophone du canton et filière bilingue

Dans la partie germanophone du canton, le cursus gymnasial de quatre ans sera proposé dans sa totalité au gymnase à compter de la rentrée 2017.

En revanche, dans la partie francophone, la première des quatre années de la formation gymnasiale continuera d'être dispensée dans les écoles secondaires. Une nouvelle organisation a donc dû être trouvée pour la filière bilingue des gymnases biennois: les élèves effectuant cette formation fréquenteront le gymnase pendant quatre ans.

En juin 2014, le Grand Conseil a décidé, sans opposition, l'introduction d'un cursus gymnasial ininterrompu de quatre ans dans la partie germanophone du canton. Parallèlement, il a souligné que, dans la partie francophone, la première des quatre années de la formation gymnasiale continuera d'être dispensée dans les classes de la section préparant aux écoles de maturité des écoles secondaires, cela dans l'objectif de faire correspondre la structure de l'enseignement bernois francophone à celle en place dans les cantons romands voisins. Ainsi, les établissements francophones ne pourront pas bénéficier des effets de synergie résultant d'une durée d'enseignement plus longue au gymnase (voir aussi le chapitre 1.1) et le nombre de leçons ne sera pas réduit.

Un cursus ininterrompu de quatre ans pour les classes bilingues également

La partie francophone et la partie germanophone du canton connaîtront bientôt des modèles de formation gymnasiale différents. Une solution a donc dû être trouvée pour les classes bilingues des gymnases biennois. Suite à l'analyse approfondie de plusieurs modèles, il a été décidé que ces classes seraient dorénavant aussi organisées sur la base d'un cursus ininterrompu de quatre ans au gymnase. De cette manière, les classes bilingues devraient rester attrayantes également pour les élèves germanophones. Avec un modèle en trois ans, ces derniers auraient été obligés de quitter la filière unilingue après un an seulement, ce qui aurait pu les dissuader d'accomplir une maturité bilingue.

La législation sur les écoles moyennes prévoit que les communes de la partie francophone du canton décident si leurs élèves peuvent suivre ou non la totalité de la filière bilingue au gymnase, laquelle débute dès la dernière année de la scolarité obligatoire. Dans les faits, la très grande majorité des communes francophones et bilingues ont donné leur accord. Ainsi, leurs élèves pourront rejoindre la filière gymnasiale bilingue à l'issue de la 10^e année HarmoS, s'ils le désirent et disposent des qualifications requises. C'est une bonne chose car une durée de formation allongée permettra des contacts plus approfondis entre les élèves et améliorera la compréhension mutuelle entre les groupes linguistiques. Le plan d'études de la filière bilingue a été modifié en conséquence, en partie sur les mêmes bases que le plan d'études de la filière germanophone.

Perspectives

Il s'agira d'observer les effets, dans la partie francophone du canton, de la mise en œuvre de la filière bilingue, notamment du point de vue de la propension des élèves à s'y inscrire. Ces prochaines années, il faudra en outre renforcer la communication au sujet de la filière bilingue afin que davantage d'élèves optent pour cette formation enrichissante. Cela permettra aussi de consolider le rôle du canton de Berne dans les liens entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.



2 Profil et positionnement

La formation gymnasiale se profile et se positionne au sein du degré secondaire II à deux niveaux: d'une part, elle vise à transmettre de vastes connaissances générales et approfondies et, d'autre part, elle sert de lien entre l'école obligatoire et les hautes écoles, en particulier les hautes écoles universitaires et pédagogiques. Ce n'est que grâce à l'étendue et à la profondeur de son enseignement que la formation gymnasiale peut conférer aux élèves qui viennent de terminer leur scolarité obligatoire la maturité requise pour entreprendre des études supérieures et participer à la société. La conception du cursus est cruciale pour pouvoir atteindre ces objectifs ambitieux. C'est pourquoi la première partie du rapport est consacrée à l'organisation de la formation gymnasiale ainsi qu'aux évolutions dans les différentes disciplines.

2.1

Disciplines obligatoires et disciplines optionnelles

Au gymnase, la transmission d'une vaste culture générale est principalement assurée par les disciplines fondamentales. Les gymnasiens et gymnasiennes peuvent toutefois modeler le profil de leur formation grâce aux disciplines optionnelles, qui constituent une part non négligeable de l'enseignement et permettent d'approfondir un domaine d'intérêt. Elles doivent donc être choisies avec soin. Dorénavant, la troisième langue, l'option spécifique et la discipline artistique seront enseignées dès la première année de la formation gymnasiale dans la partie germanophone du canton et dans le cadre de la filière bilingue. Les élèves doivent donc s'informer suffisamment dès l'école secondaire.

La formation gymnasiale a pour but de conférer aux élèves la maturité requise pour entreprendre des études supérieures. Cette exigence implique d'une part que les élèves acquièrent une vaste culture générale et d'autre part qu'ils modèlent le profil de leur formation gymnasiale en fonction de leurs intérêts ou de leurs projets futurs. Le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité en tient compte puisqu'il fait la distinction entre les disciplines fondamentales⁴ et les disciplines optionnelles (option spécifique, option complémentaire et travail de maturité). Ainsi, les élèves peuvent personnaliser leur formation. La distinction entre disciplines obligatoires et disciplines optionnelles a été introduite en 1995 avec la nouvelle maturité. L'évaluation suisse EVAMAR⁵ révèle que le grand choix d'options a un effet bénéfique sur la motivation des gymnasiens et gymnasiennes.

Garantir une large gamme de disciplines

Lors de la mise en œuvre de la formation gymnasiale, le canton de Berne a veillé à proposer une large gamme de disciplines optionnelles. Les élèves de tous les gymnases, ou du moins de toutes les régions administratives, doivent pouvoir choisir parmi un large éventail d'options spécifiques et complémentaires.⁶ En ce qui concerne les disciplines anglais, italien et latin, le nouveau plan d'études germanophone prévoit que les élèves de la discipline fondamentale (3^e langue) et ceux de l'option spécifique puissent être regroupés dans une même classe tout en bénéficiant d'un enseignement différencié et, pour les élèves de l'option spécifique, d'un enseignement supplémentaire. Cette mesure permettra très

4 Il est possible de choisir la troisième langue et la discipline artistique, même s'il s'agit de disciplines fondamentales.

5 Erich Ramseier, Jürgen Allraum, Ursula Stalder et al. (2004): *Evaluation de la réforme de la maturité 1995 (EVAMAR). Nouvel éventail de disciplines – objectifs pédagogiques transversaux – organisation et développement des établissements. Extrait du rapport final de la phase 1.* Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv), Direction de l'instruction publique du canton de Berne; disponible sous https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/direktion/organisation/generalsekretariat/bildungsplanung_und-evaluation1/evaluationen/abgeschlossene_evaluationen/evamar.assetref/dam/documents/ERZ/GS/de/BiEv/biev-evamar-das-wichtigste-in-kuerze-franzoesisch.pdf, consulté le 1^{er} décembre 2016.

6 A l'origine, toutes les options spécifiques étaient proposées. Les disciplines grec et russe, peu prisées, ont été supprimées dans le cadre de l'examen des offres et des structures.

certainement de garantir que chaque gymnase dispose tous les ans de suffisamment d'inscriptions dans les langues moins prisées, à savoir l'italien et le latin. Une offre durablement stable dans ces disciplines devrait avoir des répercussions positives sur la demande (voir aussi le chapitre 2.2).

Renforcer l'information

Selon le nouveau plan d'études germanophone, tous les élèves devront choisir, dès 2017, leur discipline artistique, leur troisième langue et leur option spécifique à leur arrivée au gymnase. Etant donné que ces disciplines représentent environ un quart du temps d'enseignement, il est crucial de les choisir avec soin. Tous les jeunes se destinant à la formation gymnasiale doivent donc être informés, dès l'école secondaire, des disciplines proposées et être incités à réfléchir à leur choix. Le matériel informatif mis à disposition par la Conférence des directions des gymnases, qui se concentre sur la culture générale étendue et les possibilités d'approfondissement, sera remplacé par de nouveaux produits, qui fourniront non seulement des informations sur le profil du gymnase, mais aussi des bases permettant aux élèves de choisir leurs disciplines optionnelles de manière réfléchie.

Perspectives

Il faut garder les questions suivantes à l'esprit: quelles répercussions l'avancement du choix des disciplines, en particulier celui de l'option spécifique, aura-t-il sur le comportement des élèves dans ce domaine (partie germanophone du canton, filière bilingue)? Le nouveau matériel informatif suffit-il ou doit-il être modifié ou complété? Faut-il optimiser les processus d'information dans les écoles secondaires?

2.2

Enseignement des langues étrangères

Ces dernières années, l'enseignement des langues étrangères a été remanié à l'école obligatoire. Les gymnases bernois doivent ainsi s'adapter aux nouvelles connaissances préalablement acquises par les élèves. Ils souhaitent en outre accorder une plus grande attention à l'italien en sa qualité de troisième langue nationale.

Dans la partie francophone du canton, les premiers élèves ayant effectué leur scolarité obligatoire selon le Plan d'études romand sont entrés au gymnase en 2014. La mise en œuvre de ce plan d'études a entraîné un avancement de l'enseignement de l'anglais (l'enseignement de l'allemand avait déjà été avancé auparavant) et une orientation systématique sur les compétences des élèves. Ces derniers disposent donc de compétences plus développées en anglais lorsqu'ils arrivent au gymnase. Comme le Gymnase français de Bière a étudié suffisamment tôt le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et la question de l'enseignement des langues étrangères axé sur les compétences, la transition s'est faite sans problème majeur.

Dans la partie germanophone du canton, les premiers élèves ayant suivi un enseignement selon le Plan d'études Passepartout entreront au gymnase en 2017. Ce plan d'études, qui se fonde sur des éléments de la didactique du plurilinguisme, a entraîné un avancement de l'enseignement du français et de l'anglais ainsi qu'une plus forte orientation sur les compétences des élèves. Les enseignants et enseignantes des gymnases se sont préparés à cette transition lors de formations continues. Le nouveau plan d'études germanophone pour la formation gymnasiale tient par ailleurs compte des nouvelles connaissances préalablement acquises par les élèves et de la plus forte orientation sur les compétences. Toutefois, au gymnase, l'accent est toujours mis sur un usage correct de la langue et sur l'étude d'ouvrages littéraires.

Modification de l'examen d'admission

Dans la partie germanophone du canton, l'examen d'admission au gymnase est adapté au plan d'études Passepartout et à l'enseignement dispensé au degré secondaire I. A l'avenir, les quatre compétences de base, à savoir la compréhension orale et écrite et l'expression orale et écrite, seront évaluées, ce qui entraînera des changements d'ordre organisationnel. En effet, l'examen d'admission comportera une partie orale, à l'instar de ce qui est déjà fait dans la partie francophone du canton. C'est un vrai défi pour les gymnases. Un groupe de travail composé d'enseignants et d'enseignantes du gymnase a élaboré une série d'épreuves pilotes, qui montre la structure de l'examen aux écoles secondaires et garantit ainsi que leur enseignement corresponde bien aux exigences de cet examen.

Promotion de l'italien

A l'heure actuelle, l'importance de l'enseignement de l'italien au gymnase fait l'objet de discussions dans l'ensemble du pays. En raison de son bilinguisme et du fait qu'il héberge la

capitale, le canton de Berne est particulièrement sensible à la valeur des langues nationales. Il entend donc promouvoir l'enseignement de l'italien dans ses gymnases par le biais de deux approches innovantes:

- selon le nouveau plan d'études germanophone, les élèves de la discipline fondamentale et ceux de l'option spécifique peuvent être regroupés dans une classe et bénéficient d'un enseignement différencié ainsi que d'un enseignement complémentaire pour ce qui est de l'option spécifique (voir aussi le chapitre 2.1);
- les élèves de tous les gymnases peuvent désormais effectuer une maturité bilingue avec l'italien. Dans ce cadre, ils fréquentent un gymnase tessinois pendant une année et suivent ensuite l'enseignement centralisé de la discipline artistique en italien.

Promotion de la maturité bilingue

Il ne faut pas oublier de mentionner que, grâce à la mise en place d'une formation gymnasiale ininterrompue de quatre ans dans la partie germanophone du canton, la filière bilingue allemand-français peut également être prolongée d'un an dans les gymnases qui ne sont pas sis à Bienne (voir aussi le chapitre 1.2). Cette mesure aura des répercussions positives sur la qualité des certificats de maturité bilingue et renforcera le rôle de lien que le canton remplit entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

Perspectives

Ces prochaines années, il s'agira d'assurer le raccordement avec l'enseignement axé sur les compétences qui est dispensé à l'école obligatoire et de concilier l'orientation sur les compétences avec l'exigence de correction linguistique nécessaire à la formation gymnasiale. Parallèlement, l'étude des ouvrages littéraires devra conserver la place qui lui est due dans l'enseignement gymnasial. Il faudra également observer le développement de la filière bilingue proposée par les gymnases biennois ainsi que l'offre de cours d'italien dans tous les gymnases du canton afin, le cas échéant, de renforcer la communication au sujet de ces deux offres.

2.3

Promotion des STIM

Un rapport du Conseil fédéral publié en 2010 a révélé qu'il existait une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des STIM⁷: en Suisse, les formations professionnelles et les filières d'études correspondantes attirent peu de jeunes et se distinguent par leur faible proportion de filles. Dans le canton de Berne, la Direction de l'instruction publique et la Direction de l'économie publique ont lancé en 2012 le projet «Education et technique - Eveiller l'intérêt pour les professions STIM!» dans le but de remédier à la pénurie par le biais de mesures de formation. Dans ce cadre, les gymnases ont pris plusieurs initiatives afin de susciter un plus grand intérêt pour les STIM parmi leurs élèves. Des réflexions menées sur la manière de mieux intégrer l'informatique à la formation gymnasiale visent également à renforcer les disciplines STIM.

Dans le cadre du projet cantonal «Education et technique - Eveiller l'intérêt pour les professions STIM!», les gymnases ont pris des initiatives afin de renforcer les disciplines STIM. Ainsi, la petite «offensive STIM» qu'ils ont lancée vise à motiver davantage d'élèves, en particulier les filles, à entreprendre des études dans l'un des domaines concernés. L'objectif est d'accroître l'intérêt des jeunes pour les disciplines STIM ainsi que leur niveau de connaissances dans ces matières en renforçant les liens existants entre les sciences expérimentales et les autres disciplines ou le quotidien. Lors de l'année scolaire 2012-2013, le gymnase de Lerbermatt, le gymnase de Thun et le Gymnase français de Bienne ont par exemple mis sur pied un projet pilote de trois ans avec plusieurs priorités en matière de promotion des STIM. En sus de mesures visant une meilleure visibilité et une meilleure perception des STIM au gymnase (p. ex. événements STIM ou STIM dans la communication de l'école), les gymnases pilotes ont apporté des changements au niveau de l'école et de l'enseignement (didactique, développement de l'enseignement, modèles d'enseignement spécifiques), créé des possibilités de soutien individuel au moyen d'offres consacrées aux STIM et se sont efforcés de mettre en place des réseaux avec des partenaires externes dans les domaines de la recherche et de l'économie.

Les projets pilotes portent leurs fruits

Après trois ans de promotion des STIM, les gymnases pilotes tirent un bilan positif. Ils ont réussi à accroître la visibilité des STIM et les inscriptions aux options spécifiques «biologie et chimie» et «physique et applications des mathématiques» ont légèrement augmenté, bien que des données supplémentaires soient nécessaires pour pouvoir confirmer cette tendance. Il apparaît en outre que les élèves ont une meilleure image des STIM et que l'engagement des gymnases en faveur des STIM plaît aux partenaires externes de la recherche

⁷ STIM est l'abréviation de sciences expérimentales, technique, informatique et mathématiques.

et du secteur privé. Impliquer les milieux économiques permet aux gymnasiens et gymnasiennes d'avoir un aperçu de la pratique et des disciplines et domaines professionnels qui pourraient les intéresser, ce qui contribue à rendre les STIM plus attrayantes. Il faut également relever que les autres gymnases vouent aussi une attention accrue aux STIM ou communiquent mieux au sujet des efforts qu'ils fournissent depuis des années dans ce domaine.

Le nouveau plan d'études germanophone renforce les STIM

Les mesures prises ces dernières années en ce qui concerne l'informatique contribuent aussi à renforcer les STIM. Depuis l'introduction des plans d'études pour la formation gymnasiale, tous les gymnases disposent d'une stratégie qui décrit la manière de transmettre et de consolider les compétences informatiques requises dans le cadre de leçons spéciales et de différentes disciplines. Le canton de Berne a d'ailleurs réalisé un travail de pionnier en la matière en intégrant de manière généralisée l'option complémentaire «informatique» au cursus gymnasial.

La grille horaire du nouveau plan d'études germanophone prévoit, à compter de l'été 2017, une leçon de TIC en première année de la formation gymnasiale (voir aussi le chapitre 1.1). Les écoles devront en outre toujours définir dans une stratégie quelles compétences TIC approfondir dans le cadre des différentes disciplines. L'élaboration du nouveau plan d'études a également été l'occasion de renforcer les disciplines scientifiques. Ainsi, la biologie, la chimie, la géographie et la physique bénéficieront à l'avenir d'une demi-leçon hebdomadaire supplémentaire. Il s'agit également d'intégrer davantage le vécu des jeunes à l'enseignement.

L'introduction d'une discipline obligatoire «informatique» discutée à l'échelle nationale

Au vu de l'importance de l'informatique et du fait que les jeunes doivent être préparés à participer à la société et à suivre des études supérieures, le peu de place accordée à l'informatique dans le cadre de la formation gymnasiale fait l'objet de critiques dans l'ensemble du pays. Ces dernières années, de vastes débats ont été menés au sujet de l'introduction d'une discipline obligatoire «informatique». A cet égard, le canton de Berne a tablé sur une stratégie équilibrée qui tient compte de différents aspects (p. ex. TIC, répercussions sociales, compétences médiatiques, informatique en tant que science). Sur mandat de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle ainsi que de la Conférence des directions de gymnase, un groupe d'enseignants et d'enseignantes d'informatique bernois a formulé, dans le cadre de l'ébauche d'un plan d'études, des idées sur la manière de concevoir les contenus et les objectifs de la nouvelle discipline, idées qui ont servi à alimenter les discussions au niveau national. Du point de vue du contenu, l'ébauche de plan d'études bernois s'aligne sur l'enseignement des TIC et des médias à l'école obligatoire tel qu'il est prévu par le Lehrplan 21. Elle contient par ailleurs des exemples sur la manière d'enseigner la matière de façon contemporaine, utile pour le quotidien et axée sur les élèves.

Perspectives

Une fois la phase pilote terminée dans les trois gymnases, la promotion des STIM doit être mise en œuvre et communiquée dans tous les gymnases du canton de Berne. Le nouveau plan d'études germanophone renforce l'informatique et les sciences expérimentales et entend accroître l'intérêt des élèves pour les disciplines STIM en tissant plus de lien avec leur vécu. L'avenir nous dira si ces mesures auront des répercussions positives. Il est souhaitable que les gymnases partagent davantage

leurs expériences entre eux. Le sous-projet de la CDIP concernant les compétences disciplinaires de base requises en mathématiques pour effectuer des études supérieures permettra aussi de renforcer les STIM. Améliorer l'idée que les élèves se font de leurs compétences en mathématiques devrait avoir des effets positifs sur leur motivation à étudier les sciences expérimentales (voir aussi le chapitre 3.2). Dans le domaine de l'informatique, il faut partir du principe qu'une discipline obligatoire «informatique» sera introduite à l'échelle nationale. Les plans d'études pour la formation gymnasiale devraient alors être adaptés aux nouvelles prescriptions et des ressources supplémentaires mises à disposition pour les leçons d'informatique. A cet égard, l'ébauche de plan d'études susmentionnée constitue une bonne base de discussion pour le canton de Berne.

2.4

Encouragement des talents particuliers et soutien aux élèves surdoués

Depuis 1998, un encouragement des talents particuliers dans les domaines de la musique, du sport ainsi que des arts visuels et du design est proposé dans les gymnases bernois. En 2012, la Commission gymnase – haute école (CGHE) a lancé un programme de soutien comparable pour les gymnasiens et gymnasiennes à haut potentiel intellectuel. C'est ainsi qu'ils peuvent suivre des cours à l'Université de Berne avant même d'avoir obtenu leur maturité.

En 1998, le gymnase de Hofwil a ouvert ses premières classes dédiées à l'encouragement des talents particuliers dans les domaines de la musique, du sport ainsi que des arts visuels et du design. Le cursus jusqu'à la maturité gymnasiale dure un an de plus que dans une filière classique, ce qui permet aux jeunes de développer leurs aptitudes en toute sérénité et de prendre de l'assurance pour réussir sur le plan international.

Dans le domaine du sport, l'horaire est aménagé pour offrir aux jeunes sportifs et sportives le temps nécessaire pour s'entraîner de manière intensive au sein de leur club ou de leur fédération. Dans les domaines de la musique ainsi que des arts visuels et du design, un concept de formation spécifique a été mis en place dès le lancement de la filière: les élèves ont la possibilité de suivre des cours en haute école dès leur entrée au gymnase. Les compétences acquises sont alors prises en compte au moment de leur passage effectif à la haute école. Ce modèle proposé au gymnase de Hofwil a fait ses preuves mais aussi des émules à Berne, Bienne, Berthoud, Interlaken et Thounne dont les gymnases proposent aujourd'hui des offres comparables dans le domaine du sport.

L'introduction dans la partie germanophone du canton du nouveau plan d'études pour la formation gymnasiale permettra de mettre en place l'encouragement des talents particuliers non pas à l'issue de la scolarité obligatoire comme c'est le cas actuellement mais dès la première année de la formation gymnasiale⁸.

Soutenir les élèves à haut potentiel intellectuel

Afin de soutenir dans une même mesure les élèves à haut potentiel intellectuel et les élèves doués de talents particuliers dans les domaines sportif ou artistique, la CGHE a lancé un programme de soutien spécifique à l'intention des premiers en 2012. L'idée selon laquelle les gymnasiens et gymnasiennes devaient pouvoir suivre des cours en haute école a été reprise. Le programme de soutien s'adresse à des élèves qui obtiennent de très bons résultats au gymnase, se montrent particulièrement motivés et ont envie de faire leurs premières expériences à l'université.

Les élèves peuvent être admis chaque semestre à ce programme sur demande de leur

⁸ Dans la partie francophone du canton, des programmes d'encouragement similaires sont proposés dans la section préparant aux écoles de maturité (sections p) des écoles secondaires.

direction d'école auprès de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) et s'inscrire à l'Université de Berne en tant qu'auditeurs ou auditrices. Un coordinateur ou une coordinatrice de l'université les accompagne dans leur parcours. Le programme donne ainsi à ces jeunes un premier aperçu du monde étudiant. Les cours suivis peuvent être validés par un examen et les crédits ECTS obtenus pris en compte en vue d'études à l'Université de Berne.

Faire connaître le programme de soutien

Soutenir les élèves à haut potentiel intellectuel de manière précoce se révèle bénéfique. C'est ce que montre une évaluation menée entre 2012 et 2016 par l'Université de Berne. Beaucoup des jeunes soutenus se distinguent aux niveaux national et international, par exemple dans le cadre des Olympiades scientifiques internationales.

Jusqu'à présent, douze élèves de gymnase, sept garçons et cinq filles, ont bénéficié de ce programme de soutien. Après leur maturité, ils ont opté pour des voies diverses à l'université: sciences économiques, droit, médecine, physique et mathématiques. Aucun d'entre eux ne s'est encore dirigé vers des études d'histoire ou de sciences humaines.

Le nombre d'inscriptions au programme de soutien est en recul, ce qui selon la CGHE pourrait s'expliquer par un manque d'information des parties prenantes. Il est important de communiquer sur le fait que les élèves particulièrement doués doivent être identifiés et stimulés au plus tôt, et de faire connaître le programme de soutien.

Perspectives

L'encouragement des talents particuliers dans les domaines de la musique, du sport ainsi que des arts visuels et du design sera étendu à la première année de la formation gymnasiale dans la partie germanophone du canton dans le cadre de l'introduction du nouveau plan d'études. Reste à attendre les effets de ce changement sur le nombre de jeunes concernés et leur sélection.

Le groupe de travail sur le soutien aux élèves surdoués constitué par la CGHE élaborera des mesures dans le but de mieux faire connaître l'offre et de l'institutionnaliser dans les gymnases. Il serait aussi souhaitable de mettre davantage en avant des concours tels que «La science appelle les jeunes» ou encore les Olympiades scientifiques.



3

Préparation aux hautes écoles

Le gymnase a pour mission de dispenser une formation générale étendue à ses élèves, de les qualifier pour assumer des responsabilités au sein de la société et de les préparer à l'enseignement supérieur (cf. le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale). Cette dernière mission, qui se révèle importante dans la perspective du système de formation dans son ensemble, consiste à transmettre aux élèves des compétences transversales, telles que la capacité à organiser soi-même son apprentissage ou encore à prendre seul des décisions éclairées liées à son parcours de formation, mais aussi des compétences de base en mathématiques et en langue première, qui sont indispensables pour l'ensemble des filières d'études. L'acquisition de ces compétences transversales et disciplinaires doit être encouragée dans toutes les disciplines.

3.1

Transition vers les hautes écoles

Afin de garantir que les titulaires d'une maturité gymnasiale puissent accéder librement aux hautes écoles, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a lancé quatre sous-projets. L'un d'entre eux consiste à promouvoir les échanges entre les gymnases et les hautes écoles. En effet, les gymnases doivent connaître les attentes des hautes écoles pour pouvoir préparer efficacement leurs élèves. Pour leur part, les hautes écoles doivent connaître les prestations fournies par les gymnases afin de pouvoir proposer un enseignement adapté au niveau des nouveaux étudiants et étudiantes. Dans le canton de Berne, ce dialogue est déjà bien instauré entre les deux degrés d'enseignement.

Dans le canton de Berne, il est de coutume pour les gymnases et les hautes écoles de collaborer. En effet, la Commission cantonale de maturité et ses experts et expertes principaux ont veillé à instaurer un dialogue entre les gymnases et les hautes écoles avant même que la CDIP décide de promouvoir les échanges entre ces institutions (voir aussi le chapitre 4.4). Par ailleurs, la Commission gymnase – haute école (CGHE), composée de représentants et représentantes des deux parties, est active depuis 2009. Elle a notamment mené une réflexion sur les compétences que doivent posséder les titulaires de maturité pour entreprendre des études supérieures.⁹

Journée de rencontre gymnase – hautes écoles

La première Journée de rencontre gymnase – hautes écoles, qui a eu lieu le 27 mars 2015, a permis d'approfondir les échanges entre les deux degrés d'enseignement. Organisée à l'initiative de la CGHE par de nombreux acteurs¹⁰, cette manifestation a rassemblé quelque 300 personnes (enseignants et enseignantes des gymnases et des hautes écoles, gymnasiens et gymnasiennes, étudiants et étudiantes) et avait pour objectif de clarifier les exigences exprimées de part et d'autre lors de la transition entre le gymnase et les hautes écoles, de promouvoir le dialogue entre les institutions et d'améliorer la compréhension mutuelle.

A cette occasion, les participants et participantes ont mené une réflexion sur les objectifs de formation (fixés à l'article 5 du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale), discuté des enjeux que pose le passage du gymnase à l'enseignement supérieur et formulé des propositions d'amélioration. L'accent a été mis sur la question de

⁹ Commission gymnase – haute école (2011): *Quelles sont les compétences essentielles pour entreprendre des études universitaires?* Etat en août 2011. Disponible sous www.erz.be.ch/erz/fr/index/mittelschule/mittelschule/gymnasium/kommissiongymnasiumhochschule.assetref/dam/documents/ERZ/MBA/fr/AMS/ams_commission_cghe_comp%C3%A9tences_pour_des_%C3%A9tudes_universitaires.pdf, consulté le 1^{er} décembre 2016.

¹⁰ La Direction de l'instruction publique, la PHBern, l'Université de Berne, la HEP-BEJUNE, la Haute école spécialisée bernoise et les gymnases ont tous participé à la planification et à la réalisation de la journée.

savoir ce qu'on entend par «maturité nécessaire pour entreprendre des études» et quelle contribution les gymnases et les hautes écoles peuvent apporter pour faciliter la transition des élèves. Les premiers résultats d'une étude menée sur une longue période par l'Université de Berne au sujet des facteurs qui favorisent la réussite de la formation ont par ailleurs été présentés en plénum. Enfin, des ateliers ont été organisés sur les thèmes de l'apprentissage autonome, des formes de coopération entre les gymnases et les hautes écoles ou encore des questions de genre en lien avec l'enseignement des sciences expérimentales.

De nombreuses demandes ont été formulées lors de la journée de rencontre. Dans certains cas, les représentants et représentantes des gymnases et ceux des hautes écoles avaient les mêmes préoccupations; dans d'autres cas, leurs demandes divergeaient. La CGHE a évalué les suggestions et les conclusions formulées et a défini les champs d'action suivants pour la suite des travaux:

- soutien aux élèves surdoués (voir le chapitre 2.4),
- choix d'une profession et d'une formation (voir le chapitre 3.4),
- compétences disciplinaires de base requises pour les études (voir le chapitre 3.2),
- projets de coopération entre des gymnases et des hautes écoles,
- travail de maturité.

Perspective

La CGHE a mis sur pied un groupe de travail composé de certains de ses membres et de représentants et représentantes des gymnases et des hautes écoles afin qu'il se penche sur les champs d'action susmentionnés au cours des prochaines années. Au vu des sous-projets de la CDIP, qui ont une portée nationale, les compétences disciplinaires de base requises pour les études ainsi que les mesures visant à soutenir les gymnasiens et gymnasiennes particulièrement doués ont la priorité.

3.2

Compétences disciplinaires de base requises pour les études

L'évaluation EVAMAR II a révélé que bon nombre de gymnasiens et gymnasiennes de dernière année rencontraient des difficultés en mathématiques et en langue première. Afin de renforcer l'aptitude générale de ces jeunes à entreprendre des études supérieures, la CDIP a commandé, pour ces deux disciplines, la définition de compétences de base requises pour les études. Ce mandat constituait l'un des quatre sous-projets visant à garantir l'accès sans examen aux hautes écoles pour l'ensemble des titulaires de la maturité gymnasiale. Les compétences de base ont été adoptées en mars 2016 puis intégrées au plan d'études cadre pour les écoles moyennes. La mise en œuvre dans les cantons constitue la prochaine étape.

En 2008, l'évaluation EVAMAR II a montré qu'une partie des gymnasiens et gymnasiennes de dernière année avaient des lacunes en mathématiques et en langue première, parfois même dans des domaines fondamentaux. Ce constat a déclenché une discussion à l'échelle suisse à propos des compétences de base nécessaires à la poursuite d'études supérieures. C'est ainsi qu'en 2012 la CDIP a lancé le projet «Compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures» dans le cadre de plusieurs sous-projets visant à garantir à long terme l'accès sans examen aux hautes écoles pour l'ensemble des titulaires de la maturité gymnasiale.

Le projet a pour ambition de transmettre aux élèves les savoirs et aptitudes de base en mathématiques et en langue première indispensables pour la majorité des filières d'études. Ces compétences de base ont été identifiées et définies sur la base d'une analyse de supports de cours magistraux de première année et d'entretiens réalisés avec des étudiants et étudiantes. Des suggestions sur la manière de transmettre ces compétences ont également été formulées en collaboration avec des didacticiens et didacticiennes des disciplines concernées. Parmi ces suggestions, on peut citer l'inscription des compétences dans les plans d'études, la mise en place de mesures organisationnelles dans les écoles telles que des cours d'appui, la promotion d'un apprentissage par objectifs ou encore la publication d'exercices-types pour les mathématiques et de textes-types pour la langue première. Le rapport du projet précise, en particulier pour la langue première, que la transmission des compétences de base ne peut pas se faire uniquement au travers de l'enseignement de la langue première. En mars 2016, l'Assemblée plénière de la CDIP a adopté les compétences de base en mathématiques et en langue première requises pour pouvoir entreprendre des études. Elle a décidé de les adjoindre sous forme d'annexe au plan d'études cadre pour les écoles de maturité.

Confier la mise en œuvre aux écoles

Le canton de Berne était représenté dans le groupe de suivi chargé de la définition des compétences disciplinaires de base requises pour les études. Il s'engage depuis des

années pour renforcer la formation gymnasiale en promouvant l'acquisition des compétences disciplinaires et transversales nécessaires pour entreprendre des études. De la même manière, il s'est toujours opposé à une standardisation de la filière, par exemple au travers d'examens de maturité communs, qui mettraient en danger ses objectifs supérieurs. C'est pourquoi il est d'avis que la mise en œuvre des mesures relatives aux compétences disciplinaires de base et à leur évaluation, dont les modalités restent à définir à l'échelle cantonale, doivent être confiées aux écoles.

Comme l'auteur du projet de la CDIP, le canton de Berne estime que l'évaluation de ces compétences doit être dissociée de la note de maturité. En effet, tous les aspects traités en mathématiques et en langue première au gymnase ne concernent pas les compétences de base¹¹. Une note suffisante à la maturité requiert bien plus que la maîtrise des fondamentaux.

Perspectives

Les compétences disciplinaires de base requises pour les études ont été approuvées par la CDIP et les mesures y relatives doivent désormais être mises en œuvre dans les cantons. Pour le canton de Berne, il est important que tous les gymnasiens et gymnasiennes possèdent ces compétences. Il en va selon lui de la crédibilité de la filière et de la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles. La mise en œuvre incombera à l'ensemble des parties prenantes (corps enseignant, directions d'école, Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle). D'ici à l'été 2018, des groupes de travail concrétiseront les conditions de cette mise en œuvre (calendrier, méthode d'évaluation, etc.) ainsi que les compétences elles-mêmes (contenu, niveau d'exigences, etc.).

¹¹ Ainsi, par exemple, l'étude de la littérature ne fait pas partie des compétences de base en langue première de même que bon nombre de chapitres abordés en mathématiques vont au-delà des fondamentaux.

3.3

Plus d'autonomie dans l'apprentissage (PAA)

Qu'est-ce que l'apprentissage autonome? Il s'agit d'une démarche d'apprentissage fondée sur la prise de responsabilités des élèves vis-à-vis de leur apprentissage: organisation du processus d'apprentissage, réflexion sur les progrès réalisés et les obstacles éventuellement rencontrés. Les élèves sont aidés dans cette démarche par les enseignants et enseignantes. Entre 2010 et 2016, le projet cantonal «Plus d'autonomie dans l'apprentissage (PAA)», qui visait à renforcer à long terme l'aptitude des gymnasiens et gymnasiennes bernois à apprendre de manière autonome, a permis d'organiser la formation continue, le développement de l'enseignement et l'évaluation scientifique autour de l'apprentissage autonome.

«Avec l'apprentissage autonome, il s'agit de renouveler l'idéal gymnasial d'un point de vue méthodologique.»¹² Cette affirmation du professeur Walter Herzog lors de la Journée de réflexion de la PHBern organisée en mars 2011 à Hofwil a marqué le lancement du projet bernois PAA et influencé durablement les travaux entrepris par la suite¹³. En prononçant cette phrase, Walter Herzog tenait à souligner le fait que le renforcement de l'autonomie et la responsabilisation des élèves sont deux éléments indissociables de la formation gymnasiale. Pour pouvoir s'acquitter de sa mission éducative qui est, d'une part, de préparer les gymnasiens et les gymnasiennes à une vaste palette de cursus de formation supérieure et, d'autre part, d'en faire des citoyens et citoyennes responsables et capables de discernement, le gymnase doit, entre autres, leur donner les clés pour apprendre de manière autonome. C'est pourquoi l'apprentissage est au cœur du projet PAA: les enseignants et enseignantes, les didacticiens et didacticiennes des disciplines ainsi que les spécialistes en sciences de l'éducation ont conjugué leur efforts pour mettre en évidence les facteurs de réussite de l'apprentissage autonome.

Les trois dimensions de l'apprentissage autonome

Qu'est-ce que l'apprentissage autonome? Cette question a constitué le point de départ et les bases du projet. Dans les bases élaborées en 2011, le groupe de projet soulignait que l'apprentissage autonome ne devait pas être considéré comme une méthode d'apprentissage ou d'enseignement, mais comme une approche didactique s'articulant autour des trois dimensions suivantes:

1. L'apprentissage autonome confère à l'élève une grande responsabilité dans la prise des décisions relatives à son apprentissage.

¹² Herzog, Walter (2011): *Vom Nutzen und Nachteil des Selberlernens*. In: *Gymnasium Helveticum*, 65 (3), p. 17.

¹³ Voir à ce sujet le bulletin du projet n° 3 de mai 2011 sous: www.erz.be.ch/paa.

2. L'accompagnement pédagogique par l'enseignant ou l'enseignante joue un rôle essentiel.
3. La réflexion sur le processus d'apprentissage permet à l'élève de progresser.¹⁴

Ces trois dimensions ont permis d'asseoir les bases du développement de l'enseignement. De nombreuses questions se sont vite posées, notamment dans les domaines de l'accompagnement pédagogique, de la réflexion et de l'évaluation. Celles-ci ont été traitées dans le cadre de plusieurs cycles de formation continue organisés par la PHBern.

A partir de l'année scolaire 2011-2012, des enseignants et enseignantes de tous les gymnases bernois ont participé à la formation continue «Apprentissage autonome: concevoir des unités d'enseignement». Dans ce cours d'une année organisé sous forme d'ateliers, les enseignants et enseignantes des branches les plus diverses ont développé des séquences d'enseignement types tenant compte des trois dimensions de l'apprentissage autonome. Les résultats de ce travail ont été publiés sur une plate-forme Internet accessible au public. Organisé par trois fois déjà, ce cours a permis de mettre à disposition du public intéressé une collection de plus de 70 unités d'enseignement fondées sur l'apprentissage autonome¹⁵. Chargés du développement de l'enseignement, les responsables du projet dans les gymnases ont également participé à des formations continues. Ainsi, ils ont pu s'informer, échanger des bonnes pratiques et se mettre en réseau à l'occasion d'un atelier cantonal. Il est alors apparu que chaque gymnase avait trouvé sa propre voie pour mettre en œuvre le projet PAA.

Les conditions de réussite de l'apprentissage autonome

La manière dont l'apprentissage autonome est mis en pratique dans les gymnases et les conditions qui président à sa réussite ont fait l'objet d'une évaluation scientifique dans le cadre du projet PAA. Quelque 1000 élèves et 70 enseignants et enseignantes ont été interrogés par le professeur Walter Herzog et par Robert Hilbe, membres de l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Berne. Les résultats ont été publiés en janvier 2016¹⁶. Cette évaluation montre que l'apprentissage autonome est à la fois perçu comme motivant et exigeant par les élèves et les enseignants et enseignantes interrogés. Les résultats suivants sont décisifs pour la suite du projet dans les gymnases:

- L'apprentissage autonome ne doit pas seulement être considéré comme une méthodologie, il doit aussi être considéré comme un objectif en soi: les élèves ne deviennent pas autonomes comme par enchantement, ils ont besoin d'être guidés pour pouvoir développer les aptitudes nécessaires. Cette démarche doit par conséquent être structurée et intégrée dans les programmes des écoles.
- L'apprentissage autonome ne doit pas nécessairement reposer sur le travail en groupe. Sans vouloir déprécier la valeur du travail en groupe, les auteurs de l'évaluation soulignent que l'apprentissage autonome doit aussi être vécu dans le travail individuel.
- L'apprentissage autonome est un travail de longue haleine. Plus les séquences d'enseignement sont courtes, moins elles sont profitables.
- L'accompagnement pédagogique joue un rôle important, surtout pour les élèves les plus faibles. Les séquences d'enseignement en rapport avec l'apprentissage autonome exigent beaucoup d'eux.
- La formation continue ciblée du corps enseignant est essentielle pour le développement de l'apprentissage autonome. Le rôle des enseignants et enseignantes et la question de

¹⁴ Le document de référence «Les différentes dimensions de l'apprentissage autonome ou les éléments indispensables à l'apprentissage autonome» se trouve sous www.erz.be.ch/paa.

¹⁵ La plate-forme ILIAS sur l'apprentissage autonome se trouve sous <http://ilias.edube.ch/sol-einheiten>.

¹⁶ Les versions longue et abrégée du rapport de Herzog et Hilbe se trouvent sous www.erz.be.ch/paa.

l'évaluation constituent deux domaines où les besoins en formation continue sont, aux yeux des évaluateurs, particulièrement importants.

C'est avec intérêt que le corps enseignant et les directions d'école ont pris connaissance des résultats de l'évaluation scientifique. Ces résultats accompagnent les gymnases dans la phase de transition entre l'élaboration du projet et sa mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle filière de formation gymnasiale (voir le chapitre 1.1). Celle-ci prévoit la mise en place, par les gymnases, d'un dispositif propre à l'apprentissage autonome.

Perspectives

Le projet PAA «Plus d'autonomie dans l'apprentissage» a pris fin à l'été 2016. Le renforcement de l'apprentissage autonome a été inscrit tant dans le plan d'études cantonal révisé que dans la convention de prestations conclue entre l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle et les gymnases. La phase de développement coordonnée à l'échelle cantonale est achevée. Chaque gymnase est maintenant appelé à élaborer un dispositif structuré visant à donner aux élèves la possibilité d'acquérir des compétences et de faire des expériences en matière d'apprentissage autonome, et ce à plusieurs reprises jusqu'aux examens de maturité. Un tel dispositif est un gage de réussite sur la voie de l'enseignement supérieur.

3.4

Choix des études

Les gymnasiens et gymnasiennes doivent pouvoir choisir de manière réfléchie les études qu'ils entreprendront. Cela fait partie de la mission de préparation à l'enseignement supérieur confiée aux gymnases, qui contribuent ainsi à réduire le nombre d'interruptions ou de changements de formation et répondent à une volonté politique. Par conséquent, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a consacré au choix des études l'un de ses quatre sous-projets visant à garantir l'accès sans examen aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale. Les gymnases bernois ont amélioré leur programme de préparation au choix des études ces dernières années et les mettent maintenant en œuvre.

Le nombre d'interruptions et de changements de formation fait régulièrement l'objet de discussions dans les milieux politiques et dans les médias. Seuls environ trois quarts des personnes entamant des études universitaires obtiennent un diplôme de bachelor¹⁷. Même s'il est impossible d'éviter entièrement les interruptions et les changements de formation après le passage d'une filière gymnasiale générale à des études spécialisées, les gymnases et les hautes écoles doivent tout mettre en œuvre, ensemble, pour en réduire le nombre. En effet, les interruptions et les changements de formation constituent des échecs tant pour le système de formation (coûteux) que pour les personnes concernées (perte de temps).

Les gymnases préparent depuis longtemps leurs élèves au choix des études. Les maîtres et maîtresses de classe abordent cette question dans le cadre de l'enseignement, l'Orientation professionnelle et personnelle organise des séances d'information dans les écoles, les élèves reçoivent de la documentation et participent aux séances d'information proposées par les hautes écoles. Ces derniers ont également la possibilité de recourir aux offres de conseil individuelles de l'Orientation professionnelle et personnelle. Au cours des dernières années, les gymnases et les hautes écoles ont accordé plus d'importance à la question du choix des études. Ainsi, certaines hautes écoles, comme l'Université de Berne, ont déployé leurs activités d'information en organisant des présentations dans les gymnases, des journées d'information et des événements de découverte¹⁸.

Programmes de préparation au choix des études remaniés

De leur côté, les gymnases ont mis à jour leur programme de préparation au choix des études en se fondant sur des critères définis conjointement avec l'Orientation profession-

17 Office fédéral de la statistique (2014): Taux de réussite, disponible sous www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/systeme-formation-suisse/themes/parcours-de-formation/reussite-etudes-he.html, consulté le 30 octobre 2016

18 Pour l'Université de Berne, voir p. ex. www.unibe.ch > Studium > Studieninteressierte > Maturandinnen und Maturanden (en allemand), consulté le 30 octobre 2016

nelle et personnelle. Ils sont partis du principe que, pour choisir des études de manière réfléchie, il fallait se connaître et connaître les offres de formation ainsi que le monde du travail. Ils ont aussi estimé qu'il était important d'affermir les compétences décisionnelles des élèves tout au long de la formation. C'est sur cette base que les jeunes doivent choisir leur filière d'études et planifier leurs projets. Cette approche suppose que les gymnases et l'Orientation professionnelle et personnelle collaborent. Ainsi, les gymnases ont pour mission d'inciter les élèves à se poser des questions sur eux-mêmes et de développer leurs compétences décisionnelles¹⁹. L'Orientation professionnelle et personnelle intervient pour sa part en fonction des besoins, en particulier pour présenter les offres de formation et le monde du travail. Cette collaboration est réglée dans les différents programmes de préparation au choix des études.

Etude sur l'adéquation entre gymnase et université

La réussite des études n'est pas uniquement une question de préparation. L'adéquation entre gymnase et hautes écoles constitue aussi un facteur déterminant en la matière. C'est pourquoi le professeur Stefan C. Wolter a mené une vaste étude à l'Université de Berne sur les facteurs qui influencent la réussite ou l'échec des études. Les premiers résultats de ses travaux, qui ont été présentés lors de la Journée de rencontre gymnase-hautes écoles (voir aussi le chapitre 3.1), révèlent que l'aménagement de la transition entre le gymnase et les hautes écoles est l'affaire des deux parties²⁰.

Perspectives

Le sous-projet de la CDIP visant à améliorer le choix des études propose que les cantons édictent des prescriptions pour le processus relatif au choix des études et que les gymnases élaborent des programmes dans ce cadre. Cette approche est déjà appliquée dans le canton de Berne. Les nouveaux programmes, qui qualifient le choix des études de processus s'étendant de l'entrée au gymnase à l'obtention de la maturité, seront mis en œuvre ces prochaines années. De concert avec l'Orientation professionnelle et personnelle, les écoles détermineront ensuite les éléments qui auront fait leurs preuves et ceux qui devront être améliorés. Reste à voir s'il sera possible de fournir aux gymnases du matériel pour les accompagner auprès des élèves. Les résultats du sous-projet de la CDIP pourront éventuellement être mis à profit dans ce contexte.

¹⁹ Il est par exemple possible d'utiliser chaque décision à prendre au cours de la formation gymnasiale pour aborder la question des critères de sélection.

²⁰ Voir Education 2/15, p. 43-44, disponible sous www.erz.be.ch/erz/de/index/direktion/ueber-die-direktion/education_amtlichesschulblatt/archiv_2015.assetref/dam/documents/ERZ/GS/de/EDUCATION/EDUCATION%202.15.pdf, consulté le 1^{er} décembre 2016.



4 Qualité et développement

La qualité de la formation gymnasiale repose en premier lieu sur la qualité de l'enseignement dispensé par les enseignants et enseignantes. Le plan d'études bernois confère à ces derniers les espaces de liberté nécessaires pour proposer un enseignement qui leur ressemble. Cela constitue un facteur de motivation certain, qui leur permet d'accomplir au mieux leur mandat. Pour parvenir à un bon niveau de qualité dans la formation, il est aussi essentiel que les élèves ne considèrent pas l'enseignement comme une suite de leçons et de disciplines sans lien entre elles mais comme une unité visant des objectifs supérieurs. Outre sur le développement de l'enseignement, chaque établissement doit donc miser sur un développement de l'école dans son ensemble. Pour garantir la crédibilité de la formation gymnasiale dans la société, deux éléments sont par ailleurs incontournables: un minimum de cohérence et un niveau de performances comparable entre les écoles. Cette partie du rapport met en lumière les différents niveaux auxquels se joue la qualité de la formation, du développement de l'enseignement et du personnel aux efforts menés en termes de comparabilité, en passant par le développement de l'école et des programmes de qualité.

4.1

Développement concerté de la qualité

La qualité de la formation gymnasiale dépend, pour une bonne part, de l'organisation de la filière dans les différents gymnases et de l'enseignement dispensé par les enseignants et enseignantes. Toutefois, elle dépend aussi de prescriptions de rang supérieur (plan d'études, législation, etc.). C'est à l'intersection de ces deux niveaux qu'intervient le pilotage des écoles par l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP). Les conventions de prestations et les entretiens annuels de reporting et de controlling ont pour but d'assurer le socle commun de la formation gymnasiale tout en permettant aux écoles de se développer individuellement.

Le pilotage supérieur de la formation gymnasiale repose, d'une part, sur le plan d'études, qui définit les objectifs de formation pour la filière dans son ensemble et pour les différentes disciplines et, d'autre part, sur la législation, qui règle l'interaction entre les différents acteurs ainsi que les aspects juridiques concernant l'admission, la promotion et les diplômes. L'OSP a pour mission de piloter les écoles en application des prescriptions légales et dans les limites du budget dont il dispose. A cette fin, il conclut des conventions de prestations avec les écoles, lesquelles sont renouvelées tous les quatre ans. Ces conventions règlent les modalités organisationnelles qui doivent être respectées par les institutions cantonales. Elles définissent par ailleurs l'offre concrète de formation des écoles et les projets cantonaux auxquels celles-ci doivent participer.

Les conventions de prestations comprennent en outre des prescriptions sur le développement de la qualité, qui se limitent à quelques aspects. Les mesures visant à assurer la qualité

- sont pilotées par la direction d'école et documentées de manière appropriée;
- prévoient un feed-back individuel lié au développement de l'enseignement;
- prévoient des évaluations internes et externes sur le développement de l'école;
- associent la démarche de qualité et la gestion du corps enseignant.

Les écoles peuvent, dans ce cadre, organiser librement l'assurance de la qualité.

Développer la qualité par le dialogue

L'entretien annuel de reporting-controlling qui réunit la direction d'école et la Section des écoles moyennes de l'OSP constitue l'axe central du pilotage des écoles. Cet entretien repose sur les objectifs fixés l'année précédente, les enseignements tirés du travail effectué par l'école en matière de qualité et les résultats des évaluations externes²¹. Ces résultats, ainsi que le système d'assurance-qualité, sont analysés de concert par la direction de l'établissement et par la Section des écoles moyennes. A l'issue de ce dialogue, les domaines devant faire l'objet d'un développement renforcé sont fixés de manière concertée par les

participants. En outre, les objectifs de l'année suivante sont fixés sur la base du degré de réalisation des objectifs de l'année précédente.

Prendre en compte les regards externes

Le système de pilotage décrit a fait ses preuves. Les évaluations externes sont prises en compte dans le pilotage des écoles et permettent d'apporter régulièrement un regard neuf sur l'école (c'est-à-dire un regard autre que celui de l'école ou de l'OSP). Dans cette démarche, la direction reste seule compétente pour développer son école mais elle peut bénéficier de l'aide de la Section des écoles moyennes, qui est un interlocuteur critique. Par ailleurs, des objectifs peuvent être fixés si l'école présente des lacunes en matière de qualité. Mais il est rarement nécessaire d'en arriver là.

De cette manière, des solutions individuelles peuvent être trouvées pour améliorer la qualité dans les écoles sans perdre de vue l'objectif qualité dans son ensemble. Cet aspect est d'autant plus important que les écoles font face à des difficultés très diverses. En outre, et c'est là un autre aspect essentiel, les directions peuvent consolider leurs propres objectifs pour l'école et les associer à ceux qui sont fixés pour les enseignants et enseignantes (gestion du personnel).

Perspectives

Le système de pilotage des gymnases décrit permet de gérer l'école de manière prospective tout en fixant des objectifs individuels et pragmatiques. Il doit par conséquent être maintenu. Cette procédure exige des directions et de la Section des écoles moyennes de peser soigneusement le pour et le contre entre les mesures de développement globales et l'attribution d'une latitude suffisante aux écoles pour leur développement individuel. De la même manière, chaque école doit pouvoir trouver un équilibre entre le développement de l'école dans son ensemble et le développement de l'enseignement à l'échelle de l'enseignant.

21 Tous les trois ans, une enquête standardisée est effectuée auprès des classes de dernière année. Tous les trois ans également, une enquête standardisée est effectuée auprès des anciens élèves ayant obtenu la maturité deux ans auparavant. Ces deux enquêtes permettent à la direction d'évaluer la manière dont l'école s'est développée par rapport aux autres écoles. Par ailleurs, l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IEDS) réalise tous les sept ans une métaévaluation externe du système d'assurance-qualité de l'école. Celle-ci porte essentiellement sur l'efficacité du travail réalisé par l'école en matière de qualité.

4.2

Développement du personnel

Les membres du corps enseignant et de direction d'école exercent une influence déterminante sur la qualité de la formation. Il est donc crucial que les gymnases prévoient des mesures de développement du personnel avec soin et prévoyance. Les champs d'action à ce sujet ont déjà été définis dans le rapport 2013 sur les écoles moyennes. Depuis, des mesures qui visent en particulier à accroître le nombre de femmes assumant des tâches dirigeantes (fonctions de direction, responsabilité de projets) ont été mises en œuvre avec succès. Il s'agit maintenant de mettre l'accent sur le développement du potentiel de tous les collaborateurs et collaboratrices.

Le développement du personnel est une tâche exigeante qui relève de la conduite du personnel. Il est réglementé dans l'ordonnance sur le statut du corps enseignant et ses modalités sont précisées dans les conventions de prestations que les gymnases concluent avec l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP). Le développement du personnel a déjà été qualifié de champ d'action dans le rapport 2013 sur les écoles moyennes²², qui mentionne les points suivants: développement du potentiel des enseignants et enseignantes, importance de l'entretien d'évaluation périodique, organisation de formations continues sur la planification de carrière et augmentation de la part de femmes aux postes de direction.

Plus de femmes avec des fonctions de direction

Des interventions s'imposaient avant tout pour atteindre une représentation équitable des hommes et des femmes dans les fonctions de direction, que ce soit parmi les cadres ou les responsables de projet. Ainsi, plusieurs mesures ont été mises en œuvre ces dernières années sur la base de l'étude «Femmes à des postes de direction au degré secondaire II»²³:

- Le projet de mentorat AMELIA du Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS)²⁴ a été mené pour la première fois en 2015 (avec le soutien de l'OSP). Dans ce cadre, des enseignantes ont été préparées à occuper leur nouvelle fonction de direction grâce à des sessions de mentorat individuelles, à des formations continues spécifiques et à des manifestations de réseautage. Une vingtaine

22 *Rapport 2013 sur les écoles moyennes*, p. 71 – 81, Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle

23 L'étude «Femmes à des postes de direction au degré secondaire II» [2012] a été réalisée par econcept AG sur mandat de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne ainsi que du Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS). Version française abrégée du rapport final sous: www.erz.be.ch/erz/fr/index/mittelschule/mittelschule/publikationen.assetref/dam/documents/ERZ/MBA/fr/AMS/ams_projets_rapport_femmes_fran%C3%A7ais.pdf, consulté le 1^{er} décembre 2016.

24 Le 1^{er} janvier 2017, le CPS deviendra le Centre suisse de l'enseignement secondaire II (CES).

d'enseignantes ont participé au projet en qualité de mentees et une vingtaine de directeurs et directrices d'école en qualité de mentors. Des enseignantes d'école professionnelle et de gymnases extracantonaux comptaient parmi les participants et participantes. L'évaluation du projet a révélé que les deux parties ont considéré le mentorat comme bénéfique. Celui-ci a permis aux mentees de découvrir le style de conduite de leur mentor et aux mentors de valoriser leur travail. La collaboration par-delà les frontières cantonales a également été jugée utile. Le deuxième cycle de mentorat AMELIA a été lancé à l'automne 2016.

- En 2013 et 2014, l'OSP a organisé une manifestation de réseautage par an, dans le but que des enseignantes intéressées par un poste de direction échangent avec des directrices d'école. Des intervenantes externes les ont en outre incitées à mener une réflexion sur le thème «Expérience de direction dans les écoles» à l'aide d'exemples pratiques.
- L'OSP a entrepris des travaux visant une représentation équitable des hommes et des femmes dans les organes de direction ainsi que dans les groupes de travail et de projet et inscrit le développement du personnel dans les conventions de prestations conclues avec les écoles. Désormais, les postes de direction d'école sont mis au concours à un degré d'occupation allant de 70 à 100 pour cent.

A compter de l'été 2017, tous les gymnases bernois compteront des hommes et des femmes dans leur direction. Les mesures exposées ci-dessus ont contribué à ce succès.

Développer le potentiel de tous les collaborateurs et collaboratrices

Ces prochaines années, l'accent sera mis sur les champs d'action ci-après, tirés du rapport 2013 sur les écoles moyennes: le développement du potentiel des enseignants et enseignantes, l'entretien d'évaluation périodique et les formations continues sur la planification de carrière. Dans un premier temps, la Section des écoles moyennes de l'OSP analysera la situation et déterminera les besoins avec chaque direction d'école dans les domaines suivants: réalisation de l'entretien d'évaluation périodique, identification et développement des compétences et du potentiel des membres du corps enseignant (en lien avec le poste occupé et les projets de carrière), orientation stratégique des mesures de développement du personnel visant le développement de l'école, mesures de développement du personnel en vigueur, besoins en matière de mesures de soutien et possibilités d'amélioration en vue d'atteindre un développement du personnel systématique et global.

Les résultats de ce sondage, leurs éventuelles répercussions et les étapes ultérieures relatives à l'organisation du développement du personnel feront ensuite l'objet de discussions avec la Conférence des directions de gymnases. En leur qualité de centres de compétences pour la formation continue des membres du corps enseignant et de direction d'école, la PHBern et la HEP-BEJUNE seront aussi impliquées dans cette analyse. Avec leur aide, il sera par exemple possible d'élaborer des offres et des outils auxiliaires en la matière.

Perspectives

La question d'une représentation équitable des hommes et des femmes dans les organes de direction des gymnases reste d'actualité. Toutefois, ces prochaines années, l'accent sera mis sur la diversité au sein des directions d'école et des collèges d'enseignants et d'enseignantes, diversité qui doit être mise à profit pour le développement du personnel et de l'école. L'OSP analysera en outre, avec les directions d'école, les mesures de développement du personnel mises en œuvre et en tirera des conclusions. L'objectif est d'affermir les membres du corps enseignant et de direction d'école dans l'exercice de leur profession grâce à des mesures de développement

systematiques et d'encourager les échanges entre les écoles (bonnes pratiques). Il faudra par ailleurs observer dans quelle mesure les responsabilités de projet et les fonctions de direction contribuent au développement des enseignants et enseignantes. Etant donné que les membres de direction d'école jouent un rôle crucial dans la conduite du personnel, l'OSP mènera tous les ans des entretiens avec eux.

4.3

Evaluation commune

Pour répondre au reproche qui leur a été fait concernant la disparité des exigences de niveau relevée entre les écoles voire entre les classes, les gymnases ont mis en place des pratiques d'évaluation commune. Le canton de Berne, qui développe cette culture depuis longtemps déjà, a ainsi joué le rôle de précurseur, devançant l'exigence nationale formulée par la CDIP. Cette dernière a en effet lancé un projet sur le thème de l'évaluation commune en 2012, dans le cadre de son offensive pour garantir l'accès sans examen aux hautes écoles pour tous les titulaires d'une maturité gymnasiale.

Il existe de grandes différences de niveau entre les écoles mais aussi au sein des écoles elles mêmes. Ce fut là l'une des conclusions de l'étude EVAMAR II en 2008. Face à ce constat, la CDIP a lancé en 2012 le projet national «Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles». Dans le cadre de l'un des sous-projets intitulé «Offres de soutien concernant l'évaluation commune», le Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (wbz csp) a élaboré un rapport portant sur l'évaluation commune²⁵. Celui-ci débute par une clarification terminologique²⁶ et présente les démarches des différents cantons dans ce domaine ainsi que les offres de soutien existantes.

Des exigences comparables lors des examens de maturité

Le rapport formule aussi clairement la position de base du wbz csp sur la question: organiser des examens centralisés ne correspond pas à la tradition d'enseignement de la Suisse qui repose sur la responsabilité et l'autonomie du corps enseignant; des examens harmonisés permettant de mesurer de manière comparable les compétences des élèves constitueraient une solution plus adaptée à notre pays. La notion d'évaluation commune répond à cet objectif médian. Le rapport prévoit ainsi, en lieu et place d'épreuves centralisées uniques, l'élaboration de prescriptions contraignantes pour les examens de maturité. Cette démarche repose sur la conviction que la collaboration entre les enseignants et enseignantes renforce la comparabilité alors que la centralisation des épreuves ouvrirait la voie à un bachotage pernicieux.

25 Mero, Romano (2013): *Projet de la CDIP «Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles». Rapport sur le sous-projet 2 «Offres de soutien concernant l'évaluation commune», version définitive du 31 octobre 2013.* Berne: Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (wbz csp)

26 Le modèle à six niveaux présenté dans le rapport, qui décrit les principaux termes en lien avec l'évaluation commune, se fonde sur les «six degrés d'harmonisation» mis en évidence par Franz Baeriswyl et sur le modèle de Katharina Maag Merki retraçant les «étapes de l'évaluation». Cf. Baeriswyl Franz (2008): *Beurteilen im Unterricht.* In: *Allgemeine Didaktik, Lehrer- und Lehrerinnenausbildung*, Université de Fribourg; Maag Merki Katharina; Holmeier Monika; Hirt Carmen (2013): *Resultate der Forschungsstudie «Gemeinsames Prüfen»*, Université de Zurich, présentation, 10 juin 2013.

Le canton de Berne s'était déjà engagé en faveur d'une comparabilité des exigences bien avant le projet de la CDIP. Ainsi, dès l'entrée en vigueur du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) à la fin des années 90, la Commission cantonale de maturité (CCM) avait édicté des directives en vue d'harmoniser les examens de maturité. Ces directives sont venues compléter les mesures déjà prises pour garantir la comparabilité des examens et des exigences telles que la supervision des examens et de l'évaluation des travaux par des experts et expertes externes détachés dans les écoles. Durant ces dernières années, les efforts en termes de comparabilité ont encore été accrus (voir le chapitre 4.4). C'est ainsi que depuis 2013 des experts-coordonateurs et des expertes-coordinatrices vérifient que les exigences posées dans les examens de maturité en langue première et en mathématiques sont comparables au sein d'une même école.

Des exigences comparables aussi au quotidien

Il va de soi que la comparabilité des exigences ne doit pas être de mise uniquement dans le cadre des examens de maturité et qu'elle doit aussi valoir au quotidien dans l'enseignement. C'est pourquoi des travaux comparatifs sont menés dans les gymnases bernois depuis l'année scolaire 2010-2011. Cette mesure a été introduite à l'initiative de la Conférence des directions de gymnase (CDG) et est soutenue par l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle. Des travaux comparatifs ont ainsi été réalisés pendant deux ans, d'abord en langue première, mathématiques et anglais, puis plus tard en deuxième langue, géographie et chimie et dernièrement en musique, arts visuels, biologie et sport.

Les écoles ont opté chacune pour une démarche différente: certaines organisent des épreuves identiques pour toutes les classes d'une volée, d'autres misent sur la collaboration intensive des enseignants et enseignantes à l'occasion de tests et de corrections au cours de l'année. Ces deux manières de procéder apportent la plus-value attendue en promouvant les échanges sur les questions de l'évaluation et du niveau d'exigences. L'expérience montre que le principe de l'évaluation commune est applicable à toutes les disciplines et qu'il n'implique pas de renoncer à la liberté d'enseignement. Preuve en est que différents collèges de discipline au sein des établissements continuent de pratiquer l'évaluation commune alors même que la phase de test est achevée. Le canton de Berne a cependant renoncé à mettre sur pied des épreuves identiques qui se dérouleraient simultanément dans toutes écoles.

Perspectives

La comparabilité des examens de maturité et des niveaux d'exigences est une attente légitime de la société. Dans le canton de Berne, cette comparabilité est garantie par l'intervention d'experts-coordonateurs et d'expertes-coordinatrices, les directives de la CCM, les pratiques d'évaluation commune et les échanges qui ont lieu autour des examens. Il faut poursuivre dans cette voie: renforcer la culture de l'évaluation commune, telle que l'envisage aussi la CDIP, devrait permettre un étalonnage des exigences.

4.4

Commission cantonale de maturité

La Commission cantonale de maturité (CCM) contribue de manière décisive à la qualité du certificat de maturité gymnasiale en veillant à ce que les candidats et candidates aux examens de maturité soient confrontés à des exigences similaires. Pour ce fait, un expert ou une experte externe évalue, dans tous les cas, les épreuves écrites ainsi que leur correction et participe aux épreuves orales. Les réglementations spécifiques pour les examens (p. ex. compensation des désavantages) doivent par ailleurs être approuvées par la CCM, qui s'assure alors que les réglementations individuelles ne nuisent pas aux exigences des épreuves.

Depuis quelques années, la société et les milieux politiques demandent de plus en plus que les exigences posées par les examens de maturité soient comparables. Dans le canton de Berne, c'est la CCM qui est chargée de répondre à cette demande. Par le biais de différentes mesures, elle garantit la qualité et la comparabilité des examens de maturité.

Experts et expertes externes

La CCM évalue les examens de maturité depuis plusieurs dizaines d'années. Pour ce faire, elle mandate des experts et des expertes externes dans toutes les disciplines afin qu'ils apprécient le niveau d'exigence des examens, qu'ils corrigent une deuxième fois les épreuves écrites et qu'ils participent aux épreuves orales. Pour autant que les ressources en personnel le permettent, les experts et expertes sont des enseignants et enseignantes de haute école ou ont un lien tangible avec les hautes écoles. Toutefois, au vu du nombre croissant d'examens, il est de plus en plus difficile de recourir à des enseignants et enseignantes de haute école. C'est pourquoi, dans certaines disciplines, des enseignants et enseignantes d'autres gymnases sont engagés comme experts et expertes. L'Université de Berne aide la CCM à trouver des experts et expertes parmi les enseignants et enseignantes de haute école et montre ainsi que cette tâche lui tient à cœur.

Directives et reporting

Les plans d'études cantonaux contribuent à l'harmonisation des connaissances et compétences à évaluer. En complément, la CCM édicte, pour chaque discipline, des directives concernant la réalisation des examens. Elle veille ainsi à l'harmonisation formelle des examens de maturité. Ces dernières années, la CCM a complété ces deux instruments de pilotage éprouvés par deux autres mesures visant à uniformiser les exigences posées par les épreuves. D'une part, les experts et expertes lui adressent systématiquement un rapport après chaque examen de maturité, rapport qui est aussi remis à l'enseignant ou l'enseignante concernée et à la direction d'école. D'autre part, un expert-coordonateur ou une experte-coordinatrice (ou un groupe d'experts et d'expertes) analyse, dans chaque

gymnase, les épreuves de première langue et de mathématiques dans l'optique de la comparabilité.

Division des examens et compensation des désavantages

La CCM a repris d'autres tâches ces dernières années et est par exemple responsable des réglementations spéciales relatives aux examens de maturité. Elle autorise ainsi la division des examens de maturité pour les sportifs et sportives de haut niveau qui doivent répartir sur deux ans les leçons de la dernière année de formation prévues par le plan d'études en raison de la charge engendrée par leur entraînement et les compétitions. Elle accorde également des allègements aux élèves en situation de handicap (compensation des désavantages). Au vu de la meilleure intégration de ces élèves dans les classes ordinaires de tous les degrés de formation, le nombre de mesures de compensation a augmenté de manière notable. La CCM examine ces cas individuellement afin d'octroyer des mesures appropriées, qui ne doivent toutefois pas simplifier les examens. Enfin, la CCM s'assure que les mesures de compensation accordées soient comparables. Cette nouvelle tâche est exigeante, ce d'autant plus que la CCM doit d'abord développer une pratique en la matière.

Perspectives

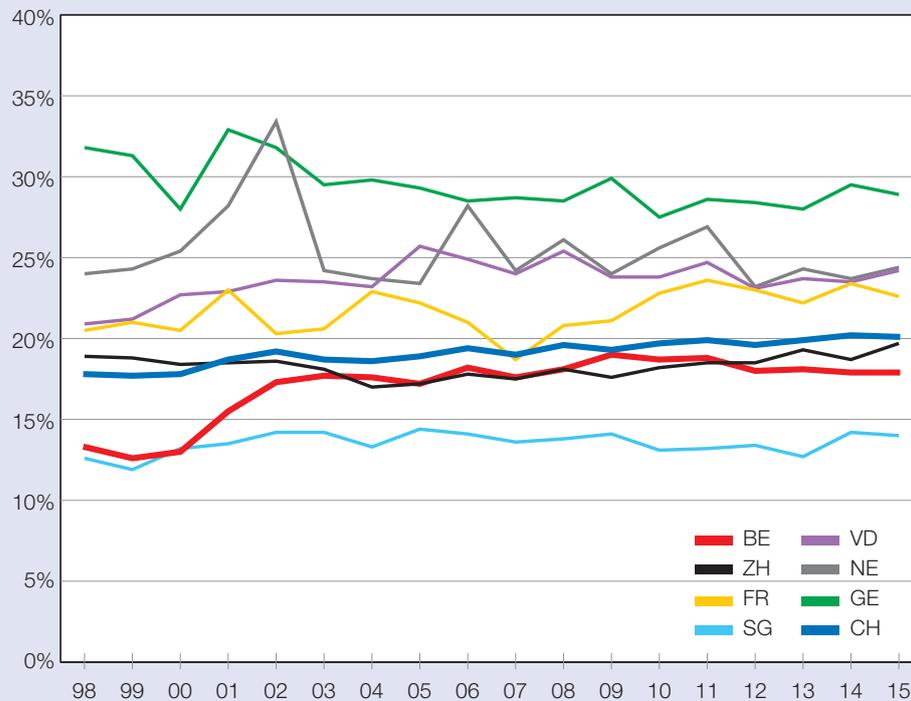
Les mesures prises pour harmoniser les examens de maturité doivent être poursuivies. La surveillance exercée par la CCM, qui est complétée par les retours formatifs concernant les épreuves et par le développement d'une culture de l'évaluation commune (voir aussi le chapitre 4.3), garantit que les exigences posées par les examens sont en voie de devenir comparables. La CCM peut continuer à encourager les efforts fournis dans ce domaine, par exemple en mandatant des experts-coordonateurs et des expertes-coordinatrices dans d'autres disciplines que la première langue et les mathématiques ou en veillant à l'effet d'harmonisation lors de l'adaptation des directives d'examen au nouveau plan d'études germanophone. Par ailleurs, la CCM devra développer, ces prochaines années, une pratique commune en matière de compensation des désavantages de concert avec les gymnases. Elle devrait être impliquée suffisamment tôt dans le processus lorsque les écoles octroient des mesures de compensation pour l'enseignement afin que ces mesures et celles accordées pour les examens de maturité soient cohérentes.



Annexe: chiffres-clés du gymnase

A. Evolution du taux de maturité gymnasiale dans sept grands cantons

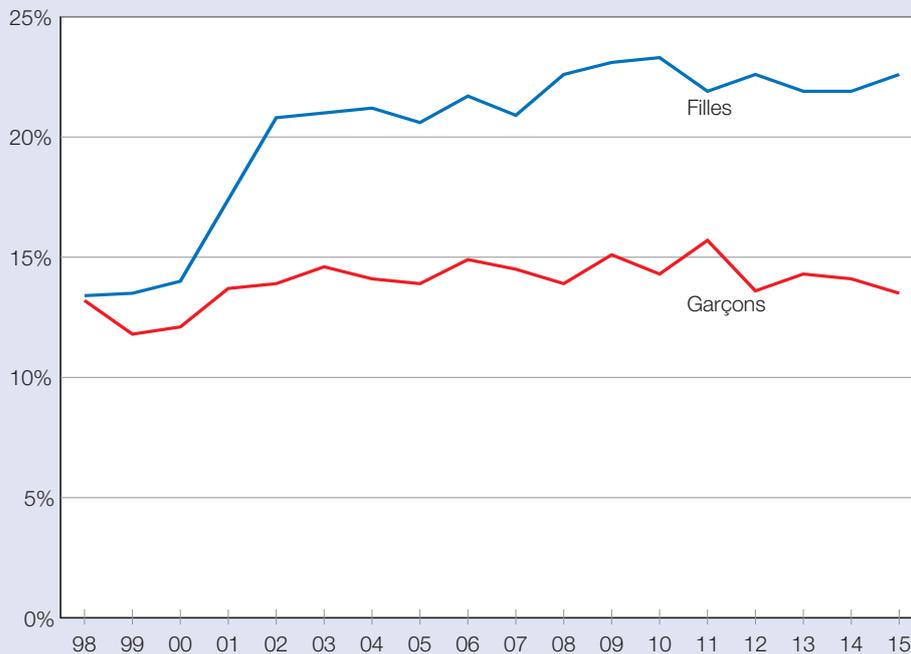
Le taux de maturité gymnasiale dans le canton de Berne est passé d'un niveau faible à un niveau moyen à la faveur de la tertiarisation de la formation des enseignants et des enseignantes au tournant de ce siècle. Après une légère hausse à partir de 2000, il a toutefois quelque peu baissé ces dernières années et reste ainsi en dessous de la moyenne suisse.



Source: Office fédéral de la statistique, indicateurs des hautes écoles

B. Taux de maturité gymnasiale dans le canton de Berne par sexe

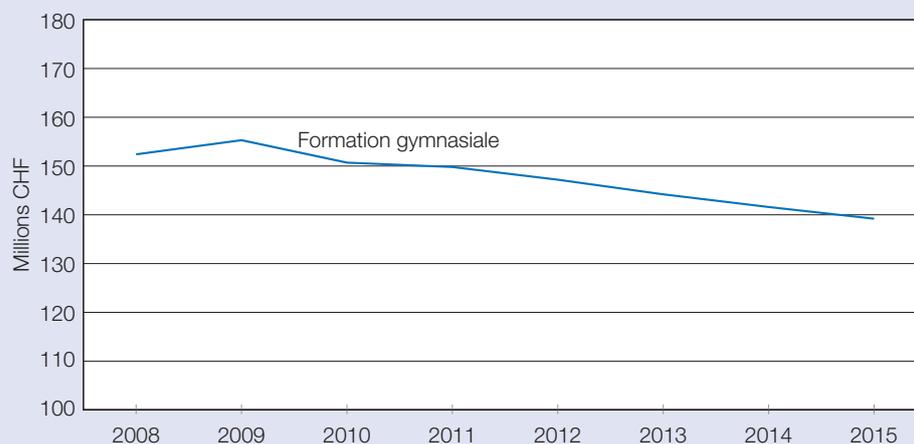
Depuis la seconde moitié des années 1990, les filles sont plus nombreuses que les garçons à obtenir une maturité gymnasiale. La forte progression observée à compter de 2000 est imputable à la suppression des écoles normales. Ces dernières années, la différence entre la proportion de filles obtenant une maturité gymnasiale et la proportion de garçons est restée relativement constante.



Source: Office fédéral de la statistique, indicateurs des hautes écoles

C. Evolution financière du sous-produit «Formation gymnasiale»

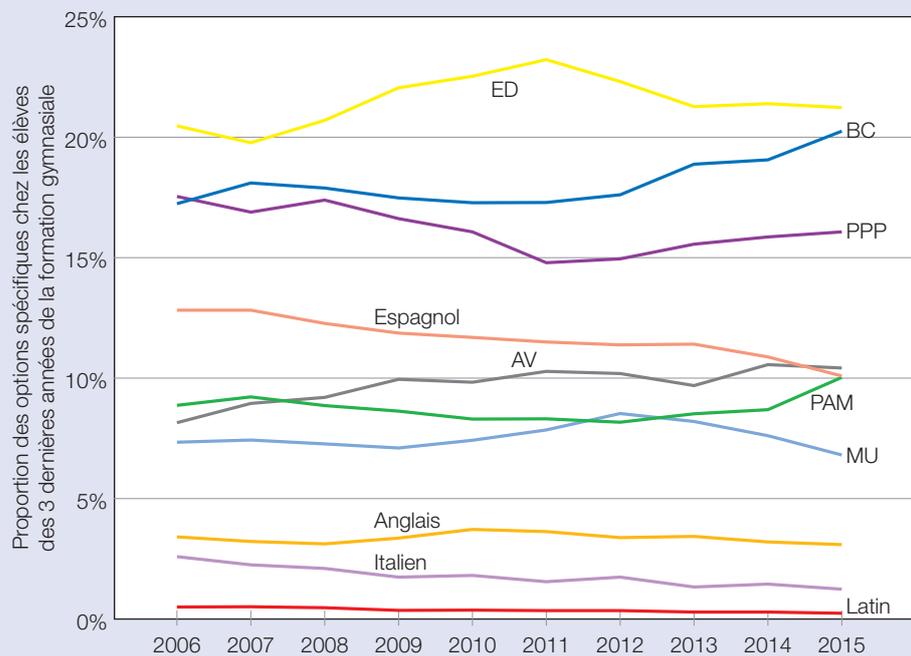
La marge contributive IV (charges moins revenus pour les contributions versées aux gymnases cantonaux et privés) a augmenté jusqu'en 2009 en raison du nombre élevé de classes et est en recul depuis. Cette baisse est imputable à l'évolution démographique et, en particulier depuis 2014, à la mise en œuvre cohérente des mesures d'économies arrêtées dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS). La marge contributive IV diminue malgré certains facteurs qui sont susceptibles de faire monter les coûts, comme la progression salariale.



Source: Office fédéral de la statistique, indicateurs des hautes écoles

D. Evolution des effectifs d'élèves dans les différentes options spécifiques depuis 2006

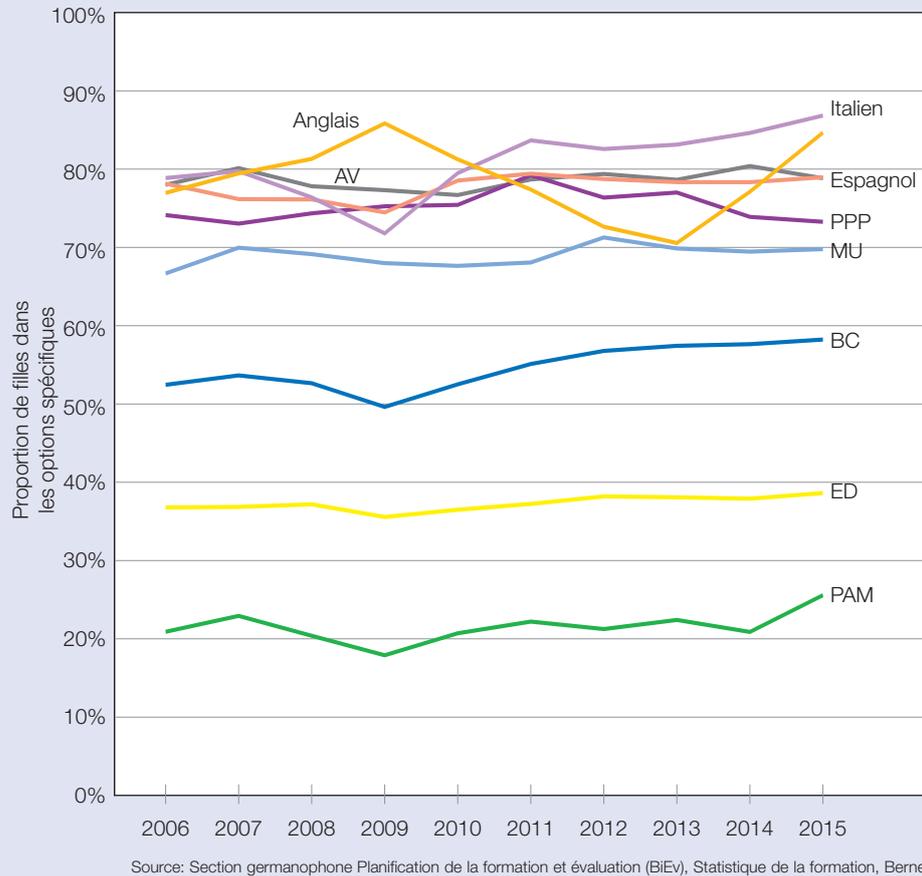
L'option spécifique la plus choisie par les élèves bernois est économie et droit, suivie de biologie et chimie et philosophie/pédagogie/psychologie. Viennent ensuite les options espagnol, physique et applications des mathématiques et arts visuels, qui comptabilisent presque le même nombre d'inscrits. Ces dernières années, le nombre d'élèves a augmenté dans les deux options spécifiques STIM, mais a baissé dans les langues. Pour ce qui est des disciplines artistiques, l'option arts visuels a connu une légère augmentation, au détriment de la musique. Il convient par ailleurs de noter que les options spécifiques russe et grec ne sont plus proposées depuis 2014.



Source: Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv), Statistique de la formation, Berne

E. Evolution de la proportion de filles dans les options spécifiques depuis 2006

La répartition des filles et des garçons dans les différentes options spécifiques reste conforme aux stéréotypes de genre et évolue peu. Ainsi, les filles représentent environ 80 pour cent des élèves des disciplines anglais, italien, espagnol et arts visuels. En revanche, on constate avec satisfaction que la part des filles a légèrement augmenté dans les options spécifiques STIM. L'analyse des chiffres révèle que la hausse générale des effectifs d'élèves dans ces options spécifiques est avant tout imputable à la plus grande part de filles.



Document à commander auprès de

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle
Section des écoles moyennes
Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Berne 22

Téléphone 031 633 87 79
ams@erz.be.ch

Document à télécharger sous

www.erz.be.ch/rapports-ecoles-moyennes